



Le projet de Code pénal examiné en Conseil des ministres
**LA PEINE CAPITALE APPLIQUÉE
DANS DEUX CAS**

Le président de la République a fixé hier, en Conseil des ministres, plusieurs priorités pour l'action gouvernementale. Outre le projet de Code pénal et la rentrée scolaire 2026-2027, les instructions ont porté sur l'indemnisation rapide des sinistrés, la production nationale, la valorisation du patrimoine et l'accélération des grands projets ferroviaires. P3



**OPEP+ : L'ALGÉRIE ET SIX AUTRES PAYS
MAINTIENNENT LEUR NIVEAU DE PRODUCTION** P2



Incohérences dans les programmes d'importation
**LE MINISTÈRE DU COMMERCE
EXTÉRIEUR OUVRE UNE ENQUÊTE**

Des montants d'importation particulièrement élevés ont éveillé les soupçons du ministère du Commerce extérieur, notamment chez des opérateurs comptant très peu, voire aucun salarié. Une enquête a ainsi été ouverte pour examiner la cohérence de ces demandes avec la taille des entreprises, leur activité réelle, leurs effectifs et leurs capacités de production. P2



INCOHÉRENCES DANS LES PROGRAMMES D'IMPORTATION

Le ministère du Commerce extérieur ouvre une enquête

Des montants d'importation particulièrement élevés ont éveillé les soupçons du ministère du Commerce extérieur, notamment chez des opérateurs comptant très peu, voire aucun salarié. Une enquête a ainsi été ouverte pour examiner la cohérence de ces demandes avec la taille des entreprises, leur activité réelle, leurs effectifs et leurs capacités de production.

PAR MAHREZ Z.

Le traitement des programmes prévisionnels d'importation (PPI) pour le deuxième semestre 2026 laisse apparaître de nombreuses incohérences relatives à certaines demandes d'importation, à la taille des entreprises concernées et au nombre de salariés qu'elles déclarent, selon les constatations révélées par le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations qui a décidé d'ouvrir une enquête.

« Ces données soulèvent des interrogations quant à la cohérence de certaines prévisions d'importation avec la taille des entreprises concernées et le nombre de salariés déclarés », indique le ministère, qui a décidé « d'ouvrir une enquête, en coordination avec les secteurs ministériels concernés ». L'opération devra per-

mettre d'auditer les matières premières, les intrants de production et les équipements importés par les entreprises concernées durant le premier semestre 2026 ainsi que durant les années précédentes.

L'analyse des données extraites de la plateforme numérique consacrée aux importations de matières premières et d'intrants de production fait notamment apparaître, selon le ministère, que « 3 961 opérateurs employant entre zéro et cinq salariés ont introduit des demandes d'importation pour une valeur globale de 130,32 milliards de dollars ».

La répartition des demandes, selon les données détaillées par le ministère, fait ressortir des montants particulièrement importants pour certaines catégories d'entreprises. Ainsi, « 149 opérateurs n'employant aucun salarié ont formulé des demandes d'importation d'une valeur totale de 484,58 millions de dollars, tandis que 949 opérateurs employant un seul salarié ont introduit des demandes d'une valeur de 21,84 milliards de dollars ».

La valeur des demandes d'importation déposées « par 851 opérateurs employant deux salariés s'est élevée à 88,76 milliards de dollars, contre 15,52 milliards de dollars de demandes introduites par 722 opérateurs employant trois salariés, 1,74 milliard de dollars par 641 opérateurs employant quatre salariés, et 13,84 milliards de dollars par 649 opérateurs employant cinq salariés ».

Face aux chiffres révélés, le ministère procédera à des vérifications qui porteront notamment sur « la



conformité des quantités et des valeurs importées avec la nature des activités déclarées, les capacités réelles de production, les effectifs déclarés et le volume réel de l'activité économique des opérateurs concernés ».

Le ministère souligne toutefois que « le caractère prévisionnel des programmes d'importation ne signifie pas que les prévisions peuvent être sans rapport avec la réalité économique des entreprises ou disproportionnées par rapport à leurs capacités et à leurs besoins réels ». Les mesures appropriées « seront prises à la lumière des résultats des enquêtes et des audits, conformément à la

législation et à la réglementation en vigueur », ajoute la même source.

Par ailleurs, l'analyse de la plateforme numérique, « qui s'appuie notamment sur des technologies d'intelligence artificielle (IA) », a également permis d'identifier des modes de déclaration des travailleurs qualifiés d'« inhabituels » par le ministère. Il s'agit notamment de l'enregistrement de déclarations de travailleurs durant des périodes coïncidant avec les phases d'ouverture et de dépôt des programmes prévisionnels d'importation.

Certaines entreprises avaient ainsi « déclaré des travailleurs auprès de la Caisse nationale des assurances

sociales des travailleurs salariés (CNAS) entre janvier et le 31 mars 2026, sans qu'aucune déclaration ne soit enregistrée par la suite durant les mois d'avril, mai et juin ». De nouvelles déclarations ont également été enregistrées « du 1er juillet au 30 septembre 2026, période correspondant au dépôt et à l'examen des programmes prévisionnels d'importation ».

Dans ce sillage, le ministère a annoncé l'ouverture d'une enquête afin de clarifier les situations constatées avant « la prise des mesures nécessaires, le cas échéant, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ». ■

Coopération militaire en méditerranée

Deux bâtiments de l'Otan font escale à Oran

Deux bâtiments des forces navales relevant de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont accosté, ce dimanche, au port d'Oran, dans la 2e Région militaire, pour une escale de trois jours qui se poursuivra jusqu'au mercredi 9 septembre. Il s'agit de la frégate grecque HS Kountouriotis et du navire italien ITS Montecuccoli, a indiqué le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué. Au cours de cette escale, les commandants des deux bâtiments, ainsi que les délégations qui les accompagnent, ont effectué une visite de courtoisie au commandant de la base navale principale de Mers El-Kebir, précise la même source. Les discussions ont notamment porté sur les moyens de développer la coopération militaire et de consolider les relations bilatérales entre les différentes parties. Dans le cadre de cette escale, un exercice naval de type « Passex » sera également organisé entre les forces navales algériennes et les forces navales grecques et italiennes relevant de l'OTAN. Cet exercice devrait permettre aux participants de partager leurs expériences et leurs savoir-faire, tout en renforçant la coopération et la coordination entre les différentes forces navales, souligne le MDN.

OPEP+

L'Algérie et six autres pays maintiennent leur niveau de production

L'Algérie et six autres pays de l'Opep+, disposant de capacités d'ajustement volontaire de leur production, ont convenu, dimanche, de maintenir inchangé leur niveau global de production pour le mois d'octobre, au regard de l'évolution du marché pétrolier international, a indiqué, hier, un communiqué du ministère des Hydrocarbures.

La même source a rapporté que la décision a été prise lors d'une réunion de coordination tenue par visioconférence, à laquelle a pris part

le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, aux côtés des ministres en charge du pétrole de l'Arabie saoudite, de l'Irak, du Kazakhstan, du Koweït, d'Oman et de la Russie.

S'agissant de l'Algérie, le communiqué a précisé que son quota de production de l'Algérie demeurerait fixé à 1,007 million de barils par jour au titre du mois d'octobre.

Il convient de noter que les ministres ont, par ailleurs, réaffirmé leur engagement à poursuivre une coor-

dination étroite entre les sept pays et à assurer un suivi attentif et continu de l'évolution du marché pétrolier international, en vue de contribuer à sa stabilité et à son équilibre.

Il faut savoir que le choix de la stabilité des quotas traduit, dans les faits, une volonté commune de préserver l'équilibre actuel entre l'offre et la demande sur un marché encore marqué par une certaine volatilité des prix et des incertitudes pesant sur la demande internationale.

Ainsi, stocks, tendances de la demande, facteurs géopolitiques et évolution de la croissance dans les grandes économies sont-ils passés en revue, relèvent des observateurs, soulignant qu'une telle vigilance accrue s'expliquait par la persistance de multiples facteurs d'incertitude, notamment la croissance économique mondiale, encore fragile dans plusieurs zones, ainsi que les tensions géopolitiques dans certaines régions productrices ou de transit des hydrocarbures. R. E.

L'EXPRESS



Quotidien national
d'information édité par la
SARL ADRA COM
Adresse : Maison de la
presse Abdelkader Safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger

Redaction@lexpressquotidien.dz
www.lexpressquotidien.dz
Tél./Fax : 028 26 99 24
Service-pub@lexpressquotidien.dz

GÉRANT :
NOURDINE BRAHMI
DIRECTEUR HONORAIRE:
ZAHIR MEHDAOUI
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
RABAH YUCEF RABAH

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale de communication
d'Édition et de Publicité»
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77

Email : agence.rcgic@anep.com.dz
Programation.rcgic@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression:
Société d'Impression
d'Alger (SIA)
Diffusion:
Media Distribution

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la Rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

L'ONU REDESSINE LA CARTE DU MONDE

Le Sahara occidental apparaît séparé du Maroc

En votant pour la résolution « Corriger la carte », le représentant marocain à l'ONU a approuvé une représentation dans laquelle le Maroc apparaît séparé du Sahara occidental. Un vote qui remet en lumière le statut du territoire au sein des Nations unies.

PAR NASSIM TERKI

Le Maroc a une nouvelle fois fait étalage de ses contradictions concernant le dossier du Sahara occidental. Et cette fois, c'est à l'Assemblée générale des Nations unies que Rabat s'est retrouvé confronté à une réalité qu'il tente pourtant de contester sur le plan diplomatique. Le représentant marocain à l'ONU a voté en faveur de la résolution intitulée « Corriger la carte », adoptée vendredi par l'Assemblée générale. Le texte, porté par le Togo au nom du Groupe africain et soutenu par l'Union africaine, a recueilli 164 voix pour, une voix contre, celle des États-Unis, et six abstentions. La résolution vise notamment à remédier aux déformations des représentations cartographiques du monde liées à la projection de Mercator, particulièrement défavorable à la perception des superficies africaines. Elle encourage l'utilisation de représentations plus fidèles aux dimensions réelles des continents et des territoires. C'est toutefois la représentation du territoire marocain et du Sahara occidental qui confère à ce vote une portée particulière. La carte approuvée à l'ONU présente le Maroc séparément du Sahara occidental, alors que Rabat revendique sa souveraineté sur ce territoire. Le Sahara occidental reste, dans le cadre des Nations unies, inscrit sur la liste des territoires non autonomes. Son statut définitif n'est donc pas considéré comme réglé par l'ONU. Le vote marocain intervient dans un contexte diplomatique marqué par la résolution adoptée en octobre 2025 par le Conseil de sécurité, que Rabat avait présentée comme une importante victoire, notamment parce qu'elle avait retenu son plan d'autonomie comme base de négociation. Cette évolution n'a toutefois pas modifié le statut du territoire au sein des Nations unies. C'est ce qu'avait notamment souligné le ministre algérien des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, après le vote du Conseil de sécurité : « Sur le plan du dispositif de la résolution, il n'y a absolument aucune référence ni à l'État marocain ni à la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental ». Cette situation rappelle également la position du Maroc au sein de l'Union africaine. Rabat y siège aux côtés de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), membre fondateur de l'organisation continentale, alors même qu'il revendique la souverai-



neté sur le Sahara occidental et contrôle une grande partie du territoire depuis 1975. Le Royaume avait réintégré l'Union africaine en 2017 sans que la présence de la RASD au sein de l'organisation soit remise en cause. À l'ONU, la situation est donc comparable : le Maroc participe aux institutions internationales tout en se retrouvant confronté à une représentation qui distingue son territoire du Sahara occidental. Dans la presse marocaine, le vote du représentant du Royaume en faveur de cette carte a été largement passé sous silence. Aucun commentaire particulier n'a été consacré à cette décision, pourtant susceptible de susciter des interrogations au regard de la communication officielle de Rabat sur le Sahara occidental. Cette discrétion contraste avec la manière dont les autorités marocaines présentent habituellement les soutiens internationaux à leur plan d'autonomie, souvent

assimilés à des reconnaissances de la souveraineté marocaine sur le territoire. Le président de la Commission de l'Union africaine, Mahmoud Ali Youssouf, a salué l'adoption de la résolution, la qualifiant d'« importante avancée ». Il a félicité les membres de l'UA pour leur unité et leur mobilisation autour de cette initiative. Le président de la Commission de l'UA a également encouragé les institutions internationales, les systèmes éducatifs, les éditeurs et les plateformes numériques à promouvoir progressivement des cartes reflétant plus fidèlement les superficies réelles. L'adoption de cette résolution ne règle évidemment pas le conflit du Sahara occidental. Elle rappelle toutefois une réalité institutionnelle : aux Nations unies, le Sahara occidental continue d'être représenté séparément du Maroc, alors que Rabat revendique sa souveraineté sur le territoire. ■

Saâd Arous, président de l'ANIE, depuis Tipasa

« Aucun écueil ne doit entraver le droit de vote »

La révision exceptionnelle des listes électorales en prévision des élections locales du 28 novembre prochain a officiellement débuté, hier, depuis Tipasa. Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Saâd Arous, a donné le coup d'envoi de cette opération qui se poursuivra jusqu'au 17 septembre à travers les 1 541 communes du pays. La cérémonie de lancement s'est déroulée au siège de l'APC de Tipasa, en présence du wali et de plusieurs responsables de l'ANIE. Cette opération intervient conformément au décret présidentiel n° 26-284 portant convocation du corps électoral pour l'élection des membres des Assemblées populaires communales et de wilayas (APC/APW), prévue le samedi 28 novembre 2026, ainsi qu'aux dispositions de l'article 65 de l'ordonnance n° 21-01 portant loi organique relative au régime électoral. À cette occasion, Saâd Arous a assuré que l'ANIE et ses structures locales sont mobilisées pour réunir les conditions nécessaires au bon déroulement de cette révision exceptionnelle. L'objectif, a-t-il expliqué, est de permettre aux

citoyens d'exercer leur droit électoral dans les meilleures conditions et de faciliter toutes les démarches liées à l'inscription ou à la mise à jour des listes. Le président de l'ANIE a, dans ce cadre, appelé les citoyens, particulièrement les jeunes, à profiter de cette période pour vérifier leur situation électorale et procéder à leur inscription auprès des services compétents au niveau des communes. Au-delà de l'actualisation du fichier électoral, Saâd Arous a insisté sur l'importance de préserver l'intégrité du processus électoral et de garantir l'expression libre des choix des électeurs. Il a ainsi réaffirmé l'engagement de l'ANIE à veiller au respect des dispositions légales et à assurer un scrutin transparent et intègre. Le président de l'ANIE a ensuite assisté à la signature du procès-verbal d'installation de la commission communale chargée de la révision exceptionnelle des listes électorales à Tipasa, avant de poursuivre sa visite au siège de la délégation de wilaya de l'ANIE. Sur place, Saâd Arous s'est enquis du fonctionnement des différents services de la délégation et des moyens mobilisés pour assu-

rer le suivi des opérations. Une attention particulière a été accordée au volet numérique, notamment au travail des ingénieurs informaticiens chargés d'assurer le bon fonctionnement des systèmes et le suivi des opérations électorales. Le président de l'ANIE a également pris connaissance des dispositifs mis en place pour le suivi en temps réel des différentes étapes du processus et pour renforcer la sécurisation des données et des opérations électorales. La modernisation des outils numériques constitue ainsi l'un des axes essentiels du dispositif de préparation du prochain scrutin local. La visite s'est poursuivie au niveau du service chargé de l'accueil des candidats et des formations politiques, notamment pour le retrait des formulaires et le dépôt des dossiers de candidature. À l'issue de cette tournée, Saâd Arous a fait part de sa satisfaction quant aux moyens humains et logistiques mobilisés par la délégation de wilaya de l'ANIE à Tipasa, estimant qu'ils devraient contribuer à assurer les conditions nécessaires au bon déroulement des prochaines élections locales. R. N.

Éditorial

l'EXPRESS

LA VÉRITÉ TIENT SUR UNE CARTE

PAR BOUALEM B.

L'Assemblée générale des Nations unies a adopté vendredi dernier une résolution qui invite le monde à regarder enfin l'Afrique telle qu'elle est. Portée par le Togo et l'Union africaine, elle a recueilli 164 voix pour, une seule contre, celle des États-Unis, et six abstentions. Le texte encourage l'usage de projections comme Equal Earth, capables de restituer aux continents leurs véritables superficies. La projection de Mercator avait longtemps grossi les terres du Nord et rétréci l'Afrique. Cette distorsion nourrissait une vision faussée d'un continent marginal, alors qu'il demeure le deuxième plus vaste du globe, avec plus d'un milliard d'habitants répartis dans 55 pays. Le texte, baptisé « Corrigez la carte », a ainsi obtenu une reconnaissance officielle. L'Afrique devrait ainsi retrouver sa place réelle sur les cartes destinées aux écoles, aux médias et aux institutions. Cette nouvelle représentation ne s'arrête toutefois pas aux proportions. Elle dessine également les frontières reconnues par le droit international. Le Sahara occidental y apparaît clairement distinct du Maroc. Le territoire figure toujours parmi les dix-sept territoires non autonomes inscrits à l'ordre du jour des Nations unies. L'agence de presse sahraouie a souligné que cette cartographie confirme visuellement ce que l'ONU affirme depuis longtemps : le statut du Sahara occidental reste non résolu et relève du processus de décolonisation. La carte officielle impose ainsi une séparation nette et retire tout fondement aux tentatives de présenter ce territoire comme partie intégrante du Royaume. Le plus frappant demeure toutefois l'attitude du Maroc. Le Royaume chérifien a voté en faveur de cette résolution, soutenant ainsi une représentation cartographique dans laquelle le Sahara occidental ne figure pas comme partie intégrante de son territoire. Un choix qui contraste avec sa communication habituelle et ses tentatives répétées de faire reconnaître sa souveraineté sur le territoire comme une réalité définitive. À l'ONU comme à l'Union africaine, Rabat semble ainsi pris entre ses ambitions affichées et les réalités du droit international. Sa presse, d'ordinaire si prompt à commenter chaque geste diplomatique, a gardé un silence pesant sur ce vote. Pour l'Afrique, cette résolution marque une avancée importante. Le président de la Commission de l'Union africaine, Mahmoud Ali Youssouf, a salué l'unité du continent derrière cette initiative. Il a appelé les institutions internationales, les éditeurs et les plateformes numériques à adopter progressivement ces nouvelles représentations. Il est temps de montrer l'Afrique telle qu'elle est, avec ses 55 pays, son milliard d'habitants et son poids réel dans le monde. La carte n'a pas le pouvoir de résoudre les conflits. Mais elle a celui de rappeler les vérités que certains préfèrent oublier : celle du Sahara occidental, territoire distinct et toujours en attente de décolonisation ; celle d'une Afrique qui refuse désormais d'être représentée en miniature ; et celle d'un Maroc rattrapé par l'incohérence de ses propres votes.

TRANSPORT AÉRIEN

Air Algérie met le cap sur Conakry

Après avoir ouvert la desserte de Libreville en juin dernier, Air Algérie poursuit l'élargissement de son réseau sur le continent africain. La compagnie nationale algérienne s'apprête désormais à relier Alger à Conakry, la capitale guinéenne, une nouvelle liaison qui devrait renforcer davantage sa présence en Afrique de l'Ouest.

L'information a été révélée samedi 5 septembre par le ministre guinéen des Transports, Ousmane Gaoual Diallo. S'exprimant sur les perspectives de développement du secteur aérien guinéen, le responsable a fait état de discussions engagées avec plusieurs compagnies étrangères, dont Air Algérie et EgyptAir. « Des discussions sont engagées avec Air Algérie et EgyptAir pour l'ouverture de liaisons directes vers Alger et Le Caire », a déclaré le porte-parole du gouvernement guinéen, précisant que « d'autres partenariats sont à l'étude ». Ces négociations interviennent dans le cadre du développement de l'aéroport international Ahmed-Sékou-Touré de Conakry, dont l'activité connaît une progression soutenue.

Le trafic enregistré au premier semestre 2026 a dépassé les 545 000 passagers, soit une hausse globale de plus de 20 % sur la période. La progression est encore plus marquée sur le réseau domestique, où elle avoisine les 64 %. Pour Ousmane Gaoual Diallo, cette évolution s'inscrit dans une démarche plus



large visant à renforcer les infrastructures et les capacités opérationnelles nationales. « Ces mouvements s'inscrivent dans un chantier plus large sur nos infrastructures, en parallèle du renforcement de nos capacités opérationnelles nationales », a-t-il expliqué. Avec une population estimée à 17 millions d'habitants, la

Guinée cherche ainsi à consolider la position de son principal aéroport international en s'appuyant notamment sur le développement de nouvelles liaisons avec des compagnies étrangères. L'aéroport Ahmed-Sékou-Touré accueille déjà plusieurs transporteurs internationaux de premier plan. Emirates, Turkish Air-

lines, Royal Air Maroc, Ethiopian Airlines, Tunisair et Air France figurent notamment parmi les compagnies qui desservent actuellement la capitale guinéenne. L'arrivée d'Air Algérie viendrait ainsi compléter cette offre et renforcer les connexions aériennes entre la Guinée et l'Afrique du Nord. La compagnie algérienne

devrait, selon les prévisions annoncées, lancer la liaison Alger-Conakry à compter du 25 octobre prochain, avec une fréquence de trois vols par semaine. Cette nouvelle desserte s'inscrit dans la stratégie d'expansion africaine menée par Air Algérie. Après Libreville, la compagnie nationale poursuit ainsi le déploiement de son réseau vers plusieurs capitales du continent, avec l'ambition de consolider la position de l'aéroport international d'Alger comme plateforme de correspondance entre l'Afrique et le reste du monde. Le développement de ce réseau africain doit également permettre à Air Algérie d'élargir progressivement son rayon d'action au-delà du continent. En renforçant les liaisons et les possibilités de correspondance depuis Alger, la compagnie entend se positionner sur de nouveaux marchés et faciliter l'accès à des destinations en Asie, en Amérique et en Europe. La future liaison Alger-Conakry constitue ainsi une nouvelle étape dans cette stratégie, tout en offrant à la compagnie nationale une présence renforcée sur le marché ouest-africain.

R. N.

Après le drame des incendies Place à l'indemnisation des sinistrés

La remise des décisions d'indemnisation aux citoyens dont les habitations ont été endommagées par les récents incendies se poursuit dans les wilayas touchées. Cette opération intervient en application des instructions du président de la

République, Abdelmadjid Tebboune, relatives à l'indemnisation des sinistrés des incendies avant le 15 septembre en cours, ainsi que des orientations du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, visant à

accélérer la prise en charge des sinistrés et le versement des indemnisations décidées, indique, dimanche, un communiqué du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports. Dans la wilaya de Tizi Ouzou, les

services des daïras concernées de Boghni, Tizirt, Ouaguenoun, Bouzeguène et Beni Douala poursuivent l'accueil des citoyens sinistrés afin de leur remettre les décisions d'indemnisation leur permettant de procéder à la

restauration de leurs habitations endommagées. Dans la wilaya de Béjaïa, la remise de ces décisions a débuté au niveau de la daïra de Souk El-Ténine, notamment dans les communes de Melbou, Souk El-Ténine et Tamridjet.

À L'APPROCHE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Le ministère de la Santé muscle son dispositif

À l'approche de la rentrée scolaire 2026/2027, le ministère de la Santé donne le coup d'envoi à un nouveau dispositif de santé scolaire. Une instruction vient ainsi d'être adressée aux directions de la santé des wilayas afin de baliser le travail des équipes médicales dans les établissements scolaires. Le document fixe dix axes d'intervention destinés aux praticiens, aux établissements et aux familles. Si les fondamentaux du programme restent inchangés, notamment en matière de dépistage, de vaccination et d'hygiène, l'instruction accorde une place particulière à deux préoccupations devenues prioritaires : la santé mentale des élèves et l'accompagnement des enfants scolarisés dans les wilayas récemment touchées par les incendies de forêt. La première exigence concerne la mobilisation immédiate des personnels de santé scolaire. Dès la reprise des cours, les équipes devront être opérationnelles afin de permettre le démarrage sans retard des contrôles médicaux au sein des établissements. Le ministère prévoit, parallèlement, la poursuite de l'ouverture de nouvelles Unités de dépistage et de suivi (UDS), avec un renforcement de leurs équipes. L'objectif fixé est d'atteindre un ratio d'environ un personnel de santé pour 4.000 élèves, afin d'assurer une

couverture médicale adaptée aux besoins des établissements. Les visites médicales systématiques demeurent l'un des piliers du dispositif. Elles cibleront notamment les enfants du préscolaire, ainsi que les élèves des 1^{re} et 4^e années du primaire, du moyen et les 1^{re} et 3^e années du secondaire pour ce qui concerne la santé physique. Le suivi bucco-dentaire fera également l'objet d'un calendrier spécifique. Pour atteindre les élèves vivant dans les zones épar- ses et enclavées, des équipes mobiles seront mobilisées, l'objectif étant de réduire les disparités d'accès au dépistage et aux soins. L'une des principales nouveautés mises en avant par l'instruction concerne la santé mentale. Psychologues et orthophonistes sont appelés à renforcer leur vigilance face aux éventuels signes de souffrance psychologique chez les enfants et les adolescents. Lorsque cela s'avère nécessaire, ces élèves devront être orientés vers les structures spécialisées. Le ministère prévoit, en outre, un dispositif particulier au profit des élèves, des familles et des personnels des wilayas affectées par les incendies. Il s'agit d'assurer une écoute de proximité, de repérer rapidement les éventuels traumatismes et de renforcer la coordination avec les cellules de soutien psychologique déjà opérationnelles. Dans chaque

établissement, un mécanisme d'alerte devra également faciliter la circulation de l'information entre les enseignants, la direction et l'équipe de l'UDS. L'objectif est d'éviter qu'un signe de détresse ne soit ignoré ou ne se perde dans les circuits administratifs. Les parents seront, de leur côté, sensibilisés aux principaux signes d'alerte afin de contribuer au repérage précoce des situations nécessitant une prise en charge. L'instruction prévoit également un suivi plus soutenu des élèves en situation de handicap, dans une logique d'inclusion scolaire et sanitaire.

Hygiène : les établissements passés au crible

Avant même la rentrée, les établissements scolaires devront faire l'objet de contrôles d'hygiène et de salubrité. Ces opérations seront menées en coordination avec les Bureaux communaux d'hygiène et porteront sur plusieurs points sensibles. Les cantines, les sanitaires, les dortoirs des internats, la literie ainsi que la qualité de l'eau feront partie des éléments soumis à une surveillance particulière. En cas d'anomalie constatée, des mesures correctives devront être prises rapidement. Un circuit de signalement rapide devra également permettre de traiter sans

délai les situations sanitaires détectées. Le dispositif ne se limite toutefois pas aux contrôles ponctuels. Le ministère entend également renforcer le suivi médical individuel des élèves à travers la constitution d'un dossier médical complet dès la première année de scolarisation. Ce dossier devra notamment regrouper les antécédents médicaux, les allergies, les éventuelles maladies chroniques ainsi que le statut vaccinal de l'élève. Ces données seront recueillies à partir d'un questionnaire renseigné par les parents. Leur informatisation progressive est appelée à être préparée au niveau des UDS. La vaccination demeure un autre axe essentiel du programme. Le calendrier national sera appliqué aux classes ciblées des 1^{re} années du primaire, du moyen et du secondaire. Un dispositif de rattrapage est également prévu dès la rentrée pour les élèves qui n'ont pas reçu les vaccins requis au cours de l'année précédente. Le ministère insiste également sur la nécessité de transformer le dépistage en prise en charge effective. Les troubles visuels ou auditifs, les cas de scoliose, les maladies chroniques ou encore les affections bucco-dentaires identifiés lors des examens devront faire l'objet d'une orientation vers les structures appropriées. Les coordinateurs de san-

té scolaire auront pour mission de veiller à la continuité du parcours de l'élève, jusqu'à l'accès effectif aux soins et à la prise en charge complète. La prévention occupe, elle aussi, une place importante dans la nouvelle feuille de route. Les clubs de santé scolaire devront être relancés, tandis que les actions de sensibilisation contre le tabagisme et celles consacrées à la promotion de l'activité physique seront poursuivies. Le calendrier sanitaire scolaire comportera également un rendez-vous particulier le 29 septembre, date à laquelle sera célébrée la Journée nationale de la santé scolaire. Cette journée constituera un temps fort pour renforcer les actions de sensibilisation et de prévention au sein des établissements. Au-delà de l'action des seuls services de santé, le ministère souligne enfin que l'efficacité de ce programme repose sur une coordination étroite entre les secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi qu'avec les collectivités locales. Pour accompagner la mise en œuvre du dispositif sur le terrain, l'instruction comporte deux annexes techniques. La première est consacrée au questionnaire de santé destiné aux parents, tandis que la seconde consiste en une fiche d'examen clinique à utiliser par les équipes chargées du suivi médical des élèves. ■

MODERNISATION DE LA CAPITALE

Le Plan Jaune à l'ordre du jour

Le ministre, wali de la wilaya d'Alger, Mohamed Abdenour Rabehi a présidé une réunion consacrée au suivi des projets du Plan Jaune de la vision stratégique pour le développement et la modernisation de la capitale. Il a à l'occasion, donné des instructions pour poursuivre l'opération de déplacement des différents réseaux entravant l'avancement des travaux, procéder à la mise en place de la signalisation directionnelle et à l'installation de l'éclairage public, tout en accordant une attention particulière à l'aspect environnemental et en œuvrant à l'amélioration de l'environnement général dans les zones concernées par les travaux.

PAR MERIEM K.

Lors de cette réunion, tenue samedi, un exposé a été présenté sur l'avancement des travaux de réalisation de plusieurs projets de dédoublement de routes, notamment le chemin de wilaya n° 233 reliant l'Opéra d'Alger «Boualem Bessaïh» au chemin de wilaya n° 133, ainsi que le chemin de wilaya n° 133 reliant la localité de Balouta, à Ouled Fayet, à Souidania, jusqu'à l'entrée de Douéra », a indiqué hier un communiqué des services de la wilaya. Un exposé a également été présenté sur « le projet du chemin de wilaya n° 142 reliant Souidania à Ouled Fayet, via les Cités Vertes jusqu'à la cité universitaire pour filles 3, ainsi que la route nationale n° 36 reliant les communes de Baba Hassen et Ouled Fayet ». Dans le même sillage, il a été question du « projet de réalisation de deux pénétrantes de l'autoroute reliant le complexe olympique Mohamed-Boudiaf à Khraicia, précisément depuis la pénétrante de Draria vers le quartier des 2.000 logements AADL à Draria et la zone d'Oued Tarfa ». Ce projet répond à une demande des habitants de la région et contribue à faciliter l'entrée et la sortie des véhicules depuis et vers l'autoroute menant au stade du 5-Juillet, puis vers les différentes directions. A cet égard, M. Rabehi a donné des « instructions pour poursuivre l'opération de déplacement des différents réseaux entravant l'avancement des travaux, procéder à la mise en place de la signalisation directionnelle et à l'installation de l'éclairage public, tout en accordant une attention particulière à l'aspect environnemental et en œuvrant à l'amélioration de



l'environnement général dans les zones concernées par les travaux ». Il a également donné des orientations aux walis délégués pour « effectuer régulièrement des sorties sur le terrain et tenir des réunions périodiques en coordination avec les présidents des assemblées populaires communales (APC) et les différentes parties concernées, afin de suivre de près les travaux en cours », indique le communiqué. Dans un autre registre, des dossiers liés à l'environnement, à la prévention des incendies et aux préparatifs de la saison automnale ont été examinés. Le ministre a ainsi donné des instructions pour « redoubler d'efforts en vue d'améliorer le cadre urbain, d'éliminer les différents aspects négatifs et de récupérer les espaces ex-

ploités illégalement, outre le renforcement de la propreté des plages, des espaces de loisirs et des places publiques, en vue de garantir aux citoyens un cadre de vie propre et décent ». S'agissant du renforcement des mesures préventives contre les feux de forêt, l'accent a été mis sur « la nécessité d'intensifier les opérations d'enlèvement des pneus usagés et des différents matériaux inflammables, contribuant ainsi à réduire les risques de déclenchement d'incendies ». La réunion a également porté sur les préparatifs en prévision de la saison automnale et la prévention des intempéries. Dans ce cadre, M. Rabehi a souligné « la nécessité de poursuivre l'ensemble des mesures préventives engagées par les services de la

wilaya depuis juillet dernier, notamment à travers l'intensification des opérations de nettoyage des avaloirs et des caniveaux, et de veiller à la continuité de ces efforts de manière régulière tout au long de la saison des pluies », conclut le communiqué. Pour rappel, mardi, le wali de la wilaya a inspecté nombre de projets du plan bleu pour l'aménagement et la modernisation de la façade maritime de la capitale. Il a à l'occasion, donné des instructions strictes en insistant sur le respect des délais contractuels et des normes de qualité, afin d'offrir aux citoyens des espaces récréatifs à la hauteur de leurs attentes et de contribuer ainsi au renforcement de l'attractivité de la capitale et à l'amélioration de son cadre urbain. ■

GESTION DES ARCHIVES DES COLLECTIVITÉS LOCALES À LA LUMIÈRE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Poursuite des travaux de conférences régionales jusqu'au 8 novembre

La Direction générale des Archives nationales a organisé en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports une série de conférences régionales consacrées à la gestion des documents d'activité et des archives des collectivités locales à la lumière de la transformation numérique. Le directeur général de l'Ecole nationale d'administration (ENA), Abdelmalik Mezhouda, a présidé hier à Alger le lancement de ces conférences, aux côtés de Mohamed Bounâma, DG des Archives nationales, et de représentants du ministère de l'Intérieur et d'organismes nationaux, a indiqué un communiqué du ministère de l'Intérieur. Ces conférences, qui se poursuivront jusqu'au 8 novembre prochain, s'inscrivent dans le cadre de « la mise en œuvre de la politique nationale en matière de gestion, de conservation



et de valorisation des documents d'activité et des archives ». Elles réuniront des cadres de la Direction générale des Archives nationales et du ministère de l'Intérieur, des Collecti-

vités locales et des Transports, aux côtés des secrétaires généraux des wilayas et des communes et des responsables des services des archives au niveau des wilayas. Elles visent à

renforcer la gouvernance de la gestion des documents et des archives au niveau local, à garantir l'application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à assurer le respect des normes y afférentes, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise à jour des tableaux de gestion des documents d'activité des collectivités locales, la définition des procédures de gestion des documents et des archives dans l'écosystème numérique, ainsi que la structuration des services chargés de cette fonction. Ces conférences, qui se tiendront également dans les wilayas de Tlemcen, Oran, Annaba, Guelma, Constantine, Djelfa, Ouargla et Béchar, accorderont une importance particulière aux archives antérieures à 1962 conservées au niveau des collectivités locales, en tant que composante essentielle du patrimoine documentaire et de la mémoire nationale. ■

Vitesse de l'internet mobile

Oran intègre le top 50 mondial

Oran a intégré pour la première fois le Top 50 mondial des villes les plus performantes en matière de réseau mobile. C'est ce qu'a indiqué hier le ministère de la Poste et des télécommunications en citant le dernier rapport mensuel publié par la plateforme mondiale d'analyse et de mesure de débit Internet « Ookla » (Speedtest). Ainsi, l'Algérie intègre le groupe restreint des nations comptant au moins deux villes dans ce Top 50, aux côtés de puissances et de pionniers technologiques tels que le Qatar, l'Arabie Saoudite, les États-Unis, la Chine, la Corée du Sud, la Belgique, le Portugal et la Turquie. Oran a enregistré une performance remarquable en gagnant 12 places d'un coup qui l'a hissé au 41e rang mondial avec une vitesse moyenne de téléchargement de 197,09 Mbps. De son côté, Alger confirme son statut et maintient un niveau de performance très élevé. La capitale occupe la 42e place mondiale grâce à un débit moyen de 194,57 Mbps, enregistrant un léger recul d'un seul rang par rapport au précédent rapport. Selon l'indice mondial d'Ookla, le débit moyen de téléchargement (Download) sur le réseau mobile en Algérie est passé de 40,86 mégabits par seconde (Mbps) en juillet 2025 à 78,36 mégabits par seconde en juillet 2026, soit une augmentation de près du double (+91 %) en une seule année. Quant au débit moyen national de téléchargement pour l'Internet fixe, il est passé de 50,85 mégabits par seconde en juillet 2025 à 90,45 mégabits par seconde en juillet 2026, soit une hausse de plus de 77 % en un an, portée par le déploiement continu des réseaux de fibre optique à travers les différentes wilayas du pays. Cette dynamique de croissance est principalement soutenue par le déploiement continu et l'extension accélérée du réseau de fibre optique à travers les différentes wilayas du pays, estime le département d'Ali Zerrouki.

Concours national de recrutement des élèves magistrats

Les inscriptions ouvertes jusqu'au 17 septembre

La phase des pré-inscriptions à la deuxième session du concours national de recrutement des élèves magistrats a débuté hier, et se poursuivra jusqu'au 17 septembre courant, a indiqué un communiqué du ministère de la Justice. « La phase des préinscriptions à la deuxième session du concours national de recrutement des élèves magistrats se déroulera du 6 septembre 2026 à partir de 00h00 au 17 septembre jusqu'à 16h00, via le lien dédié à cette opération : <https://concours.mjjustice.dz/> », précise la même source

COSOB

Le cadre réglementaire se renforce au premier semestre 2026

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) a poursuivi, durant le premier semestre 2026, le renforcement et la modernisation du cadre réglementaire régissant le marché financier algérien.



FATIHA A.

Dans son dernier bulletin d'information, la COSOB révèle que quatre nouveaux textes, publiés entre février et avril, sont venus préciser les obligations de divulgation des sociétés cotées, encadrer la transmission d'informations par les conseillers en investissement participatif et harmoniser davantage les règles relatives à la communication financière. Une évolution qui place la transparence et la qualité de l'information au cœur de la régulation du marché. À travers la publication successive de quatre textes, le régulateur a apporté de nouvelles précisions concernant les obligations d'information des sociétés dont les valeurs sont cotées à la Bourse des valeurs mobilières, le fonctionnement des conseillers en investissement participatif (CIP), ainsi que les modalités de publication des informations financières et des informations susceptibles d'être considérées comme importantes. La première évolution est intervenue le 17 février 2026 avec la publication du règlement COSOB n° 25-04 du 30 Rabie Ethani 1447 correspondant au 22 octobre 2025, relatif à la divulgation de l'information à publier par les sociétés dont les valeurs sont cotées à la Bourse des valeurs mobilières. Ce texte constitue un élément important du dispositif de transparence du marché, en venant préciser les

exigences auxquelles sont soumises les sociétés cotées en matière de communication de l'information. L'objectif est de permettre aux investisseurs et, plus largement, aux acteurs du marché, d'accéder à une information régulière et pertinente sur les sociétés concernées. Dans un environnement financier, la qualité de l'information disponible constitue en effet un facteur essentiel pour permettre aux investisseurs d'apprécier la situation d'un émetteur, son évolution et ses perspectives. Le renforcement des obligations de divulgation participe ainsi directement à l'amélioration de la transparence du marché et à la consolidation de la confiance des investisseurs. Quelques semaines plus tard, le 16 mars 2026, la COSOB a publié l'Instruction n° 26-01 du 25 février 2026, fixant la périodicité de transmission des documents et informations par les conseillers en investissement participatif. Cette nouvelle disposition vient préciser les obligations de transmission auxquelles sont soumis les CIP et renforce le cadre de suivi de leurs activités. La mise en place d'une périodicité clairement définie permet notamment d'assurer une remontée plus régulière des informations auprès du régulateur et de faciliter le suivi des activités liées à l'investissement participatif. Elle s'inscrit également dans une démarche visant à accompagner le développement de nouveaux mécanismes de financement tout en maintenant

un niveau approprié de transparence et de protection des investisseurs. Le 2 avril 2026, la COSOB a franchi une nouvelle étape avec la publication de l'Instruction n° 26-02 du 25 mars 2026, fixant le contenu des rapports annuel et semestriel des émetteurs, ainsi que les principaux indicateurs financiers à publier dans leurs communiqués trimestriels. Cette instruction vient renforcer le cadre de la communication financière en définissant plus précisément les informations devant être présentées à différentes échéances. L'enjeu est de rendre l'information financière plus structurée, plus régulière et plus facilement exploitable par les investisseurs. La publication d'indicateurs financiers clairement identifiés permet notamment de suivre l'évolution des performances des émetteurs et de disposer d'une meilleure visibilité sur leur situation économique et financière. Elle contribue également à faciliter la comparaison des informations publiées et à améliorer la lisibilité du marché. Le même jour, la Commission a publié l'Instruction n° 26-03 du 25 mars 2026, établissant une liste indicative des faits ou informations susceptibles d'être qualifiés d'information importante. Cette disposition apporte des éléments de clarification supplémentaires sur la nature des événements et informations pouvant présenter une importance particulière pour le marché et les investisseurs.

DOUANE ET COMMERCE EXTÉRIEUR

L'AHK Algérie booste les compétences des opérateurs à l'import-export

Dans un contexte marqué par l'intensification des échanges commerciaux internationaux et par l'évolution constante des procédures douanières, la maîtrise des formalités liées aux opérations d'importation et d'exportation constitue un enjeu majeur pour les entreprises. C'est dans cette perspective que la Chambre Algéro-Allemande de Commerce et d'Industrie, l'AHK Algérie, organise, du 28 au 30 septembre 2026, une formation consacrée aux « formalités douanières à l'import/export et aux facilitations procédurales douanières Terre/Air/Mer ». Cette formation de trois jours sera animée par M. Nabil Khelifa. Elle s'adresse notamment aux professionnels et opérateurs économiques

souhaitant mieux maîtriser les mécanismes douaniers et sécuriser leurs opérations de commerce extérieur. L'objectif est de permettre aux participants d'acquérir une vision complète du processus de dédouanement, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. La formation abordera ainsi les différentes étapes des procédures douanières, depuis la préparation des opérations jusqu'à leur finalisation, avec une attention particulière portée aux spécificités propres aux différents modes de transport. Les participants pourront notamment approfondir leurs connaissances concernant les procédures applicables au transport terrestre, maritime et aérien, tout en se familiarisant davantage avec le système ALCES. Ce dernier

occupe une place importante dans la modernisation et la dématérialisation des procédures liées au commerce extérieur. La formation permettra également de faire le point sur les principales facilitations douanières à l'export, un volet particulièrement important pour les entreprises algériennes engagées dans une stratégie d'ouverture sur les marchés internationaux. Dans un environnement où la compétitivité des exportateurs dépend aussi de leur capacité à réduire les délais et à maîtriser les coûts liés aux opérations logistiques et douanières, une meilleure connaissance des dispositifs de facilitation peut constituer un véritable avantage. Autre axe annoncé : les nouvelles dispositions

introduites par les lois de finances pour 2025 et 2026. Leur prise en compte est essentielle pour les opérateurs, les évolutions réglementaires pouvant avoir des incidences directes sur les démarches, les obligations et les conditions applicables aux opérations de commerce extérieur. L'AHK Algérie met également l'accent sur le statut d'Opérateur Économique Agréé (OEA), en présentant aux participants les avantages liés à ce dispositif dans le cadre des opérations d'exportation. La compréhension de ce statut doit permettre aux entreprises de mieux identifier les possibilités offertes en matière de facilitation et de sécurisation des procédures douanières.

SNTF

Des ateliers modernes pour garantir la disponibilité des trains électriques

La maintenance constitue un maillon essentiel pour assurer la sécurité, la fiabilité et la continuité du transport ferroviaire. À Alger, les ateliers de maintenance des trains électriques de Caroubier relevant de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF), jouent un rôle central dans l'entretien du matériel roulant. « Ces ateliers assurent quotidiennement différentes opérations, notamment la maintenance, l'inspection, le nettoyage et la rénovation des voitures électriques. Ils sont dotés d'équipements et de moyens techniques modernes permettant de contrôler et d'entretenir les trains afin de garantir leur disponibilité et la qualité du service », indique la SNTF. Ces interventions sont réalisées par des compétences algériennes, composées d'ingénieurs et de techniciens spécialisés dans la mécanique, l'électricité et l'électronique. Cette expertise nationale contribue à renforcer les capacités de maintenance et à préserver la performance du parc ferroviaire. À travers ces opérations régulières, la SNTF veille ainsi à maintenir ses trains en état de fonctionnement et à assurer la continuité des services au profit des voyageurs.

F.A.

NESDA

Poursuite de l'accompagnement des jeunes porteurs de projets dans les wilayas frontalières

L'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA) poursuit, à travers ses agences des wilayas d'El Tarf, Tébessa et Illizi, l'accompagnement et le suivi des jeunes porteurs de projets dans les zones frontalières. « Cette démarche vise à assurer un suivi de proximité de l'avancement des projets, tout en renforçant les échanges avec leurs porteurs. Des rencontres ont ainsi été organisées pour écouter leurs préoccupations, leur fournir les orientations nécessaires et les informer sur les différents mécanismes de soutien disponibles », indique la NESDA dans sa page officielle facebook. À travers cette présence sur le terrain, la NESDA entend contribuer à transformer les idées prometteuses en projets et entreprises opérationnels, tout en encourageant l'esprit d'initiative et l'entrepreneuriat chez les jeunes des wilayas frontalières.

F.A.

NUMÉRISATION DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Adjal **accélère** la transformation numérique

FATIHA A.

Selon un communiqué du ministère, la réunion a été consacrée à l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information du secteur, ainsi qu'au suivi du développement des applications et services numériques sectoriels. Ces efforts sont menés en coordination avec le Haut-Commissariat à la numérisation, dans l'objectif de renforcer l'intégration du secteur de l'Énergie et des Énergies renouvelables dans l'écosystème national des services numériques gouvernementaux.

Cette démarche vise notamment à moderniser la gestion administrative, simplifier les procédures et améliorer l'accès des citoyens et des opérateurs économiques aux services publics. Les discussions ont également porté sur l'intégration de six nouveaux services numériques relevant du secteur sur le portail national des services numériques gouvernementaux. Cette opération traduit la volonté de généraliser progressivement les prestations électroniques, de réduire les démarches administratives et de rapprocher davantage les services publics des citoyens et des opérateurs économiques.

Parmi les services concernés figure « Fatourati », une solution permettant aux usagers d'effectuer une simulation du montant de leur facture de consommation d'électricité et de gaz. À partir des données relatives à la consommation, cette fonctionnalité fournit une estimation indicative de la facture et permet ainsi aux utilisateurs de mieux suivre et anticiper leurs dépenses énergétiques.

Le dispositif comprend également le service de paiement électronique, qui permet aux clients de Sonelgaz de régler leurs factures d'électricité et de gaz à distance, en utilisant les différents moyens de paiement disponibles. La généralisation de ce type de services contribue à faciliter les opérations de paiement et à limiter les déplacements des usagers auprès des structures concernées.

La plateforme « e-Taakati », relevant de Sonelgaz, constitue également un outil destiné à renforcer les prestations à distance. Elle permet notamment aux usagers de suivre leurs demandes, d'accéder à différentes informations et d'effectuer plusieurs démarches sans avoir à se déplacer.

De son côté, le service « ILTIMESS » est consacré au traitement numérique des recours introduits par les citoyens auprès de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz. Il permet notamment d'assurer un meilleur suivi de la si-

Le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, a présidé, hier, une réunion de coordination consacrée au suivi et à l'évaluation de plusieurs dossiers liés au processus de transformation numérique et de numérisation du secteur.



tuation des dossiers et d'offrir davantage de visibilité aux citoyens sur l'évolution de leurs demandes.

Le service « eTarcheed » s'inscrit, pour sa part, dans le cadre du programme national de gestion de l'énergie. Cette plateforme est destinée au suivi des projets liés à l'efficacité énergétique et à la rationalisation de la consommation, contribuant ainsi à renforcer les actions engagées en matière de maîtrise de l'énergie. À ces prestations s'ajoutent les services numériques relatifs aux autorisations d'exploitation et aux procédures réglementaires, destinés à faciliter les démarches administratives liées aux différentes activités relevant du secteur de l'Énergie et des Énergies renouvelables. Leur numérisation devrait contribuer à fluidifier les échanges entre l'administration et les opérateurs économiques et à améliorer la célérité dans le traitement des dossiers.

À l'issue de cette réunion, le ministre Mourad

Adjal a salué les efforts consentis par les différentes structures du secteur dans le domaine de la numérisation. Il a souligné que la transformation numérique constitue un levier essentiel pour la modernisation de l'administration, l'amélioration de ses performances et le renforcement de la qualité du service public. Le ministre a, dans ce cadre, appelé à poursuivre le développement et l'élargissement des services numériques, en mettant l'accent sur la simplification des procédures, la réduction des délais de traitement des dossiers, le renforcement de la transparence et l'amélioration de l'expérience des usagers. Mourad Adjal a également insisté sur l'importance de renforcer la coordination et l'interconnexion entre les différents organismes et établissements relevant du secteur, considérant que la réussite de la transformation numérique repose sur une approche intégrée et cohérente.

Travaux publics

De nouveaux services numérisés pour les entreprises et les bureaux d'études

Le ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base a annoncé, hier, l'intégration d'un espace dédié au secteur au sein du portail national des services numériques « Dzair Digital Services ». Cette nouvelle étape du processus de transformation numérique permet aux entreprises et aux bureaux d'études concernés d'accéder à distance à plusieurs prestations administratives, notamment celles relatives à la qualification et à la classification professionnelles des entreprises ainsi qu'à l'agrément des bureaux d'études privés. Selon un communiqué du ministère, cette opération s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la stratégie de numérisation du secteur des Travaux publics et des Infrastructures de base, engagée afin de moderniser les méthodes de gestion administrative et d'améliorer les prestations proposées aux opérateurs économiques. Elle intervient également dans le cadre des efforts visant à accélérer la transformation numérique de l'administration publique, sous la supervision du Haut-Commissariat à la numérisation. Grâce à ce nouvel espace, les entreprises et les bureaux d'études concernés peuvent désormais accomplir leurs démarches administratives en ligne, à travers le portail national dédié aux services numériques. Ils ont notamment la possibilité de déposer leurs dossiers électroniquement et de suivre à distance les différentes étapes de leur traitement. Cette évolution constitue un changement important dans les relations entre l'administration et les professionnels du secteur, dans la mesure où elle permet de réduire les déplacements physiques des opérateurs. Ces derniers ne sont désormais plus contraints de se déplacer systématiquement vers l'administration centrale ou vers les directions des Travaux publics au niveau des wilayas pour déposer leurs dossiers ou s'informer sur leur état d'avancement. La numérisation porte principalement sur les services liés à la qualification et à la classification professionnelles des entreprises, ainsi que sur les procédures d'agrément des bureaux d'études privés. La dématérialisation de ces démarches devrait permettre de simplifier les procédures, de faciliter le dépôt et le suivi des dossiers et, surtout, de contribuer à la réduction des délais nécessaires à leur traitement. Au-delà de la simplification administrative, le dispositif vise également à renforcer la transparence dans la gestion des dossiers. Le recours aux outils numériques doit permettre d'améliorer la traçabilité des différentes étapes de traitement des demandes et de renforcer l'efficacité des services administratifs destinés aux entreprises de réalisation et aux bureaux d'études. Le ministère met également en avant l'objectif d'amélioration de la qualité du service public. La mise à disposition de prestations accessibles à distance doit offrir davantage de souplesse aux opérateurs économiques et faciliter leurs démarches, notamment pour les entreprises et bureaux d'études implantés en dehors de la capitale.

F.A.

ENERGIE

Renforcement de la production de l'électricité, accélération du développement du solaire

L'Algérie poursuit le renforcement de ses capacités électriques alors que la demande nationale atteint de nouveaux sommets durant les périodes de forte chaleur.

Le dernier pic enregistré le 19 août a atteint 21.828 MW, dépassant le précédent record établi durant l'été. Cette progression intervient alors que le pays poursuit l'extension de ses capacités de production, le développement du réseau et le déploiement de nouvelles installations photovoltaïques.

Selon les données publiées le 4 septembre par le ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables, la capacité électrique installée atteint actuellement 26.107,20 MW. Le ministère fait également état d'un taux de couverture électrique de 99%, pour 12.297.856 clients. Sonel-

gaz indique, dans ses chiffres clés pour 2025, une capacité installée de 26.706 MW, une production d'électricité de 101.692 GWh et un réseau de transport de 36.513 kilomètres, auquel s'ajoutent 434.474 kilomètres de réseau de distribution. La consommation électrique connaît une hausse particulièrement marquée durant l'été.

Le 19 août, la demande nationale a atteint 21.828 MW, sous l'effet notamment des températures élevées et du taux d'humidité enregistré dans plusieurs wilayas. Ce niveau constitue un nouveau record après plusieurs pics enregistrés au cours de la saison estivale. Pour répondre à cette progression, Sonelgaz a engagé un programme destiné à renforcer les capacités de production avant et pendant l'été 2026. Plus de 1.855 MW de capacités supplémentaires ont été

programmés pour le réseau national, le réseau In Salah-Adrar-Timimoun ainsi que les réseaux du Grand Sud.

Le renforcement ne concerne pas uniquement les moyens de production. Le programme présenté par Sonelgaz prévoit également la mise en service de 58 nouvelles lignes de transport, ainsi que 644 postes moyenne tension/basse tension et plus de 1.640 kilomètres de réseaux moyenne et basse tensions (MT/BT). Des opérations de maintenance préventive et la mobilisation permanente des équipes techniques ont également été prévues pour accompagner les périodes de forte consommation. Le photovoltaïque pour compléter le parc de production. Le développement des énergies renouvelables constitue, un axe majeur de la politique énergétique.

Le ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables indique que le programme national vise la production de 15.000 MW d'énergie solaire photovoltaïque à l'horizon 2035. Une première phase de 3.200 MW est actuellement en cours de réalisation à travers plusieurs wilayas du Sud et des Hauts Plateaux. Les centrales prévues dans ce programme présentent des capacités comprises entre 80 et 220 MW. Le déploiement de cette première tranche a déjà commencé. Deux centrales solaires totalisant 400 MW ont été mises en service en avril 2026. À cette occasion, le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, avait annoncé que le secteur visait une capacité de production solaire supplémentaire de plus de 1.400 MW durant l'année.

MOSTAGANEM

Production de plus de 221.000 qx de variétés de céréales

Ces résultats positifs ont été rendus possibles, selon le communiqué, grâce à la maîtrise de l'itinéraire technique durant les différentes étapes de la production, ainsi qu'à l'accompagnement des producteurs, notamment lors des campagnes de moisson-battage, et des opérations de transport et de stockage des récoltes.



Une production de 221.499 quintaux de différentes variétés de céréales a été réalisée dans la wilaya de Mostaganem au titre de la campagne agricole 2025-2026, a indiqué, samedi, un communiqué de la cellule d'information et de communication du cabinet du wali. Selon le communiqué, cette quantité de céréales a été obtenue après la récolte d'une superficie de 12.686 hectares consacrés à cette filière stratégique. Le bilan fait ressortir une production «appréciable» de blé dur, ayant dépassé les 58.000 quintaux, après la récolte d'une superficie de 3.148 hectares dédiés à cette culture, avec un rendement de 18 quintaux à l'hectare, précise

la même source. Ces résultats positifs ont été rendus possibles, selon le communiqué, grâce à la maîtrise de l'itinéraire technique durant les différentes étapes de la production, ainsi qu'à l'accompagnement des producteurs, notamment lors des campagnes de moisson-battage, et des opérations de transport et de stockage des récoltes. Les services concernés ont mobilisé, pour assurer le bon déroulement de cette opération, 57 machines de moisson-battage, dont six pertinentes du secteur public, ainsi que d'autres équipements agricoles, notamment des faucheuses, des andaineuses, des machines de ramassage et de pressage, en plus des tracteurs, ajoute la même source. Concernant la collecte des récoltes et leur dépôt au niveau des structures de stockage, les ser-

vices de la wilaya ont donné des instructions pour intensifier l'accompagnement de terrain des agriculteurs et faciliter les opérations de transport, de réception et de dépôt, tout en assurant un suivi régulier de la collecte et une prise en charge rapide des difficultés signalées sur le terrain. Les mêmes services ont également appelé à renforcer la coordination entre les différents intervenants et à accompagner les agriculteurs sur le terrain, dans le but d'augmenter le taux de collecte, de consolider la production nationale et de soutenir la sécurité alimentaire. Ils ont, à cette occasion, rappelé la récente décision de la wilaya portant création d'une commission chargée du suivi de la filière céréalière, depuis l'agriculteur jusqu'à la Coopérative des céréales et des légumineuses secs.

ENTREPRISES ÉCONOMIQUES ET DE SERVICES

150 postes de formation à Illizi

Au moins 150 postes de formation dans différentes spécialités ont été mis à la disposition des entreprises économiques et de services de la wilaya d'Illizi, au titre de la prochaine rentrée

de la formation professionnelle, à-on informé samedi auprès de la direction de wilaya du secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels (DFEP). L'opération, initiée via la plateforme numérique "Tamhin" (apprentissage), s'inscrit dans le cadre de la stratégie du secteur d'ouverture sur le monde professionnel et la coordination avec les acteurs économiques, afin de satisfaire leurs besoins en main-d'œuvre qualifiée, a expliqué à l'APS le DEFP, Youcef Hamdani. Il a précisé qu'après l'adoption du référentiel national de la formation professionnelle, à compter de la pro-

chaine rentrée, le secteur s'est employé à diversifier ses spécialités de formation en fonction des besoins exprimés par les acteurs économiques, permettant ainsi d'adapter l'offre de formation aux besoins du marché du travail. Dans ce cadre, les services du secteur ont coordonné leurs efforts avec une cinquantaine d'établissements et d'entreprises opérant dans divers domaines économiques et de services à travers la wilaya, dans le but de définir les spécialisations et les postes d'apprentissage disponibles, a ajouté M. Hamdani. tutelle, a fait savoir la même source.

BATNA

Plus de 7.000 nouveaux postes de formation pour la Session d'octobre

Un total de 7.186 nouveaux postes de formation sont offerts par les établissements de formation professionnelle de la wilaya de Batna en prévision de la session d'octobre 2026, à-on avisé auprès du chef de service de formation continue et de partenariat de la direction locale du secteur, Hassan Benafia. Dans une déclaration à l'APS, le même responsable a précisé que ces postes se répartissent sur la formation présentielle avec 1.544 postes, la formation par apprentissage avec 1.287 postes, la formation pour bénéficiaires de l'allocation de chômage 1.515 postes, les cours du soir avec 460 postes, la formation de proximité en milieu rural avec 155 postes, la formation en milieu pénitentiaire 925 postes et 775 postes pour la formation dans les établissements privés agréés, ainsi que les formations passerelles, concernant la femme au foyer, la formation qualifiante et la formation contractuelle. Cette session verra notamment l'ouverture de spécialités nouvelles adaptées au marché du travail dont celles de technicien supérieur en cybersécurité, mécatronique auto, électroniques automobiles et la programmation des systèmes des voitures intelligentes à l'institut de formation et d'enseignement professionnels à Hamla dans la ville de Batna, selon la même source. A cela s'ajoutent également des spécialités destinées aux bénéficiaires du dispositif de l'allocation de chômage dont le montage des panneaux photovoltaïques et thermiques, la mécanique des systèmes à air comprimé, entrepreneur en gestion des déchets domestiques et mécaniques des moteurs agricoles, a indiqué M. Benafia. Le secteur de la formation professionnelle dans la wilaya de Batna compte 53 établissements publics et privés avec une capacité de 12.578 postes dont 31 établissements publics offrant 9.000 postes et disposant de 222 équipements techniques pédagogiques pour 17 filières, a rappelé le même cadre.

KHENCHELA

Production prévisionnelle de près de 1,5 millions de qx de pommes

La campagne de récolte de la pomme a démarré dernièrement dans la wilaya de Khenchela avec des prévisions de production de près de 1,5 millions de quintaux, à-on informé samedi auprès du directeur local des services agricoles. Dans une déclaration à l'APS, M. Saïd Tamen a indiqué que la superficie consacrée dans la wilaya à la pomiculture a cru en six ans de 6.000 à 7.000 hectares. Les communes à fortes potentialités et capacités productives sont Bouhmama, Lamsara, Yabous, Taouzianet et Chélia, des communes situées en zones montagneuses au climat froid, selon la même source qui a souligné que certaines communes du Sud de la wilaya à l'instar de Khirène et de Babar ont enregistré une étendue des terres réservées à cette arboriculture fruitière. M. Tamen a rappelé que les services de la commune de Bouhmama avaient présidé à la mi-août passé l'ouverture dans cette commune d'un marché national de pomme, une nouvelle réalisation qui contribuera à faciliter aux pomiculteurs la commercialisation de ce fruit.

AFLOU

Une cinquantaine d'interventions en chirurgie pédiatrique

Une cinquantaine d'interventions en chirurgie pédiatrique ont été réalisées à l'établissement hospitalier spécialisé Mère-Enfant «Mokhtar Cherfi» à Aflou, dans le cadre de journées médicochirurgicales, au titre d'un accord de coopération avec l'établissement public hospitalier «Tirichine Brahim» de Ghardaïa, ont indiqué samedi les organisateurs. Le directeur délégué à la Santé et la Population

(DSP) de la wilaya d'Aflou, Abderrahmane Sidi-Cheikh, a indiqué que ces journées médico-chirurgicales (2-3 septembre), organisées avec la participation de spécialistes en chirurgie pédiatrique et en anesthésie-réanimation, appuyée d'une équipe de paramédicaux, ont pour objectif de prendre en charge les cas recensés et épargner aux patients et à leurs familles les contraintes de déplacement vers des hôpitaux éloignés. De son côté, Dr. Ben Thabet, spécialiste en anesthésie-réanimation à l'hôpital de Bordj

Bounaama (wilaya de Tissemsilt), a indiqué qu'il participe pour la quatrième fois à ces journées médico-chirurgicales à Aflou, précisant que les médecins spécialistes ont déjà examiné les enfants nécessitant une intervention chirurgicale. Et d'ajouter que le choix de la période de vacances pour la tenue de ces journées visait à permettre aux enfants de bénéficier d'une période de convalescence avant la rentrée scolaire, d'autant plus que, dans de nombreux cas, les enfants pouvaient quitter l'établissement une fois réani-

mé de l'anesthésie, selon l'évolution de leur état de santé. Dans le même contexte, Dr. Meriem Lounici, spécialiste en anesthésie et réanimation, a indiqué que cette initiative avait permis de prendre en charge un grand nombre d'enfants, saluant la disponibilité des moyens et des ressources nécessaires au sein du service de chirurgie, et louant les efforts du staff médical, paramédical, techniciens et professionnels ayant contribué à son succès.

CANCER DU PANCRÉAS

Les principaux facteurs de risque et les moyens de prévention

Souvent silencieux à ses débuts, le cancer du pancréas est l'un des cancers les plus meurtriers. Tabac, obésité, diabète et prédispositions génétiques figurent parmi les principaux facteurs de risque.



PAR AMEL B

Le cancer du pancréas reste l'un des cancers les plus difficiles à prévenir et à diagnostiquer précocement. Longtemps silencieux, souvent découvert trop tard, cette forme de cancer compte en effet parmi les cancers les plus redoutés. Tabac, surpoids, diabète, pancréatite chronique ou encore prédispositions génétiques peuvent augmenter le risque. Selon les dernières estimations du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), organisme de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus de 530.000 nouveaux cas de cancer du pancréas ont été recensés dans le monde en 2024, pour plus de 490.000 décès, ce qui en fait le sixième cancer le plus meurtrier à l'échelle mondiale, malgré une incidence qui le place au 12e rang des cancers les plus fréquents. Le CIRC souligne également que ce cancer figure parmi ceux dont le pronostic reste le moins favorable. Le tabagisme constitue l'un des principaux facteurs de risque évitables. Selon le World Cancer Research Fund, environ un quart des cancers du pancréas seraient attribuables au tabac. Le risque augmente avec l'exposition au tabac et diminue progressivement après l'arrêt, ce qui fait du sevrage tabagique l'une des mesures de prévention les plus importantes. Le surpoids et l'obésité

sont également associés à une augmentation du risque. Le National Cancer Institute américain souligne que l'excès de poids est lié à plusieurs cancers, dont celui du pancréas, tandis que le maintien d'un poids sain, une alimentation équilibrée et une activité physique régulière peuvent contribuer à réduire le risque de plusieurs maladies chroniques et de certains cancers. Le diabète, notamment le diabète de type 2, constitue lui aussi un facteur associé au cancer du pancréas. Les spécialistes insistent toutefois sur une relation complexe : le diabète peut être un facteur de risque, mais l'apparition récente d'un diabète peut également, dans certains cas, être un signe précoce d'une maladie pancréatique encore non diagnostiquée. Les chercheurs rappellent ainsi que le diabète, le surpoids, l'obésité et le tabagisme figurent parmi les facteurs associés au cancer du pancréas. À ces facteurs s'ajoutent les antécédents familiaux, certaines prédispositions génétiques et la pancréatite chronique, une inflammation durable du pancréas. Certaines formes héréditaires et certains syndromes génétiques peuvent accroître sensiblement le risque, ce qui justifie une vigilance particulière chez les personnes ayant plusieurs cas de cancer du pancréas ou d'autres cancers associés dans leur famille. La consommation d'alcool fait également l'objet d'une attention croissante. En 2025, des travaux présentés par le CIRC

ont apporté de nouveaux éléments sur l'association entre consommation d'alcool et risque de cancer du pancréas. Pour les experts, la prévention repose donc avant tout sur des mesures accessibles : ne pas fumer ou arrêter le tabac, maintenir un poids sain, pratiquer régulièrement une activité physique, adopter une alimentation équilibrée. Ces mesures ne permettent pas d'empêcher tous les cancers du pancréas, mais elles peuvent réduire l'exposition à plusieurs facteurs de risque et améliorer plus largement la santé cardiovasculaire et métabolique. Les recommandations de prévention du cancer du World Cancer Research Fund mettent notamment l'accent sur le poids, l'activité physique, l'alimentation et l'arrêt du tabac. La difficulté réside également dans le diagnostic précoce : le cancer du pancréas provoque souvent peu de symptômes spécifiques à ses débuts et est fréquemment découvert à un stade avancé. Une jaunisse, une perte de poids inexpliquée, des douleurs persistantes dans le haut de l'abdomen ou du dos, ou encore l'apparition récente d'un diabète doivent conduire à consulter un professionnel de santé. Ainsi, face à une maladie dont les symptômes apparaissent parfois tardivement, les spécialistes insistent sur un message essentiel : agir sur les facteurs de risque modifiables reste l'un des meilleurs leviers de prévention.

A.B

Touggourt

Journée de sensibilisation sur la culture du quinoa

Une journée de sensibilisation sur la culture du quinoa a été organisée samedi dans la wilaya de Touggourt, à l'initiative de la Chambre d'agriculture (CA), en coordination avec l'association caritative «Baouader El-Kheir».

Animée par des spécialistes du domaine, cette rencontre vise à faire connaître le quinoa, ses multiples valeurs nutritionnelles et économiques, ainsi qu'à présenter l'expérience algérienne dans sa culture, lancée en 2014, notamment dans les régions sahariennes considérées comme un environnement favorable à cette plante, a précisé l'agronome, Halima Khaled, directrice de la Ferme de démonstration et de production de semences (FDPS) d'Aghiane (Meghaïer), pertinente de l'Institut technique de développement de l'agriculture saharienne (ITDAS). Cette journée de sensibilisation, coïncidant avec le début de la saison de culture du quinoa, vise également à encourager les agriculteurs locaux et les femmes rurales à s'intéresser à cette culture et à valoriser ses produits, at-elle ajouté. Elle s'inscrit dans le cadre des efforts menés pour promouvoir la culture du quinoa en milieu oasien, une plante utilisée dans les industries pharmaceutiques et agroalimentaires, notamment dans la fabrication de produits sans gluten, et dont la demande est en croissance sur le marché international, selon les organisateurs.

Oran

Deux nouvelles unités de dépistage et de suivi en milieu scolaire

La wilaya d'Oran sera renforcée par deux nouvelles unités de dépistage et de suivi dans le domaine de la santé scolaire, à l'occasion de la rentrée scolaire 2026-2027, at-on informé auprès de la direction de l'Education de la wilaya. Ces deux unités, destinées aux élèves des trois cycles d'enseignement, sont projetées au niveau des lycées « Dali Belhadj », dans la commune de Tafraoui, et « Réconciliation nationale », dans la commune de Sidi Benyebka. Ces structures de santé disposent de plusieurs services médicaux, notamment de médecine générale, de chirurgie dentaire, d'ophtalmologie et de pneumologie, ainsi que des moyens et équipements nécessaires et de médecins généralistes et spécialistes. Elles permettront ainsi de renforcer la couverture scolaire sanitaire à travers les 26 communes de la wilaya. Ces deux nouvelles unités viennent s'ajouter aux 50 autres unités de dépistage et de suivi réparties à travers les différentes communes de la wilaya, selon la même source.

SIDI BEL-ABBÈS

L'université Djillali Liabès décroche un brevet d'invention international

L'université « Djillali Liabès » de Sidi Bel-Abbes a franchi un nouveau jalon scientifique dans la numérisation de l'enseignement supérieur et la valorisation des résultats de la recherche scientifique, grâce au développement d'une application intelligente pionnière intitulée « Smart Lab TP », une réalisation technique protégée par un brevet d'invention international, destinée à moderniser et sécuriser les travaux pratiques dans les milieux universitaires et de formation, at-on informé, samedi, auprès de la cellule de communication de cet établissement.

La même source a précisé que ce projet, conçu par les compétences de la plateforme technologique de l'université, s'inscrit dans l'orientation stratégique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique visant à hisser l'université au rang d'institution productrice de savoir et de solutions technologiques industrialisables et commercialisables, en concrétisation de la vision du secteur axé sur l'arrimage de l'université à son environnement socio-économique et le soutien à l'innovation, ainsi qu'aux incubateurs d'entreprises. L'application « Smart Lab TP » repose sur un sys-

tème technique avancé, conçu pour faire passer les travaux pratiques du mode conventionnel vers un environnement numérique intelligent, articulé autour de trois axes fondamentaux. Ces axes s'articulent autour d'un système de double sécurité garantissant la protection intégrale des étudiants tout en prévenant l'endommagement des équipements sensibles par la réduction des erreurs de manipulation et des risques liés à un maniement inadéquat des appareils et des produits chimiques. Ils bénéficient également d'un accompagnement interactif intelligent fournissant à l'étudiant des consignes numériques en temps réel tout au long de l'expérience pour consolider l'auto-apprentissage et alléger la charge de contrôle conventionnel incombant aux encadreurs, en plus d'une évaluation automatisée et méthodique reposant sur l'analyse directe des données d'exploitation, ce qui garantit une mesure objective et rigoureuse du niveau d'assimilation et de compétence pratique de l'étudiant. Concernant les perspectives de cette innovation, la même source a souligné qu'elle dépasse le cadre purement académique pour se positionner comme

un produit technologique commercialisable, contribuant à la valorisation du matériel de laboratoire et à l'optimisation de sa disponibilité à travers plusieurs secteurs. Il s'agit notamment de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, via la mise à niveau des laboratoires universitaires selon les standards internationaux de sécurité et de performance, de l'Education nationale, par l'introduction d'outils de numérisation interactive dans les laboratoires des cycles moyen et secondaire, afin d'enrichir l'apprentissage pratique, ainsi que de la Formation et l'Enseignement professionnels, en permettant aux stagiaires de manipuler des équipements et des machines industrielles réelles dans des conditions de sécurité optimales. L'obtention de ce brevet d'invention international témoigne du positionnement de l'université de Sidi Bel-Abbes sur l'échiquier des institutions nationales motrices en matière de propriété intellectuelle, concrétisant l'apport des chercheurs et des étudiants dans l'accélération du transfert de technologie des laboratoires vers le marché économique, at-on conclu.

GUYANE

Vers l'accueil de migrants expulsés par les États-Unis

La Guyane accueillera des migrants expulsés par les États-Unis, selon un accord annoncé samedi par le gouvernement de ce petit pays d'Amérique du Sud. «Le gouvernement du président Irfaan Ali a présenté cet arrangement comme une extension de l'engagement de longue date du Guyana en faveur des droits humains et de la coopération internationale», selon un communiqué officiel. La Guyane, qui a déclaré qu'il accueillerait un nombre limité de personnes sans casier judiciaire, rejoint ainsi la liste des pays des Caraïbes et d'Amérique centrale qui ont accepté de coopérer avec Washington dans le cadre de l'expulsion des migrants. Dans ce contexte, quelque 250 Vénézuéliens ont été envoyés au Salvador au sein d'une méga-prison pour membres de gangs, le Centre de confinement du terrorisme (CECOT). La Guyane a souligné que cet accord «est strictement transitoire et ne constitue pas une réinstallation permanente». Les personnes expulsées resteront dans le pays sous certaines conditions, le temps que leur statut migratoire soit déterminé. «En fonction de la décision prise pour chaque cas, les migrants pourront retourner dans leur pays d'origine ou être réinstallés dans un pays tiers de leur choix», a-t-il poursuivi. La Guyane n'acceptera «que» les personnes ayant choisi d'être envoyées sur son territoire de leur plein gré, selon le communiqué.

ESPACE

Une fusée allemande mise en orbite depuis la Norvège

La société allemande Isar Aerospace a placé samedi une fusée en orbite depuis la Norvège, au moment où l'Europe cherche à renforcer sa capacité à envoyer des satellites dans l'espace de manière économique et indépendante des États-Unis. «Nous sommes en orbite ! Et nous venons d'écrire une page de l'histoire européenne : c'est la première fois qu'une fusée développée par le secteur privé est placée en orbite depuis l'Europe continentale», a annoncé la société. La fusée Spectrum a décollé peu après 20H00 GMT d'Andoya, au nord du cercle polaire arctique. Ce lancement réussi fait suite à plusieurs mois de retards, dus à des problèmes techniques ou de sécurité, avec un vol d'essai en mars 2025 au cours duquel une fusée Spectrum était retombée sur Terre et avait explosé. La société française Arianespace opère depuis longtemps depuis la Guyane française, mais l'Europe mise sur la concurrence entre Isar et d'autres entreprises pour lancer des satellites à moindre coût, à l'instar de Space X d'Elon Musk aux États-Unis. Le chancelier Friedrich Merz avait déclaré en juin que l'Allemagne attendait avec impatience le lancement d'Isar Aerospace et se réjouissait à la perspective des lancements de deux autres entreprises spatiales privées allemandes.

ERUPTION VOLCANIQUE EN INDONÉSIE

Les vols suspendus dans six aéroports

Plus de 200 vols et environ 20.000 passagers avaient déjà été affectés, selon les premières données communiquées par les autorités.

Les autorités indonésiennes ont suspendu dimanche les opérations dans six aéroports après l'éruption du volcan Anak Krakatau, situé dans le détroit de la Sonde, entre les îles de Java et de Sumatra. Parmi les plateformes concernées figure l'aéroport international Soekarno-Hatta de Jakarta, où la présence de cendres volcaniques dans l'espace aérien a conduit à l'interruption du trafic. Plus de 200 vols et environ 20.000 passagers avaient déjà été affectés, selon les premières données communiquées par les autorités. Outre Soekarno-Hatta et plusieurs aéroports de Jakarta, les mesures ont concerné notamment les aéroports internationaux de Bandung et Radin Inten II, à Lampung. La suspension des opérations à Soekarno-Hatta, initialement prévue pour une durée limitée, a été prolongée jusqu'à 17h30 heure locale dimanche en raison de la persistance des cendres et de l'intensification de l'activité éruptive. Les autorités de l'aviation civile ont appelé les passagers à vérifier l'état de leurs vols auprès des compagnies avant de se rendre dans les aéroports. L'Anak Krakatau, dont le nom signifie «enfant du Krakatoa», est entré en éruption samedi, avec des coulées de lave et de puissantes détonations. Plusieurs épisodes éruptifs ont été enregistrés dimanche, tandis que des panaches de cendres ont atteint jusqu'à environ 15.000 mètres d'altitude dans certaines zones. Les particules volcaniques se sont dispersées vers Jakarta, la province de Banten, l'ouest de Java ainsi que plusieurs secteurs de Sumatra, compliquant la navigation aérienne. Les perturbations ont également touché les liaisons internationales. Plusieurs compagnies ont annulé ou



modifié leurs vols à destination et au départ de Jakarta, parmi lesquelles Singapore Airlines et Malaysia Airlines. Des liaisons avec Singapour, Hong Kong, Sydney, Amsterdam, Séoul, Doha et Kuala Lumpur ont notamment été affectées, tandis que des vols intérieurs ont également subi des retards ou des annulations. Les retombées de cendres ont par ailleurs perturbé la vie quotidienne dans plusieurs régions. Certaines activités scolaires ont été suspendues et des opérations de pêche interrompues par mesure de précaution. Les autorités ont distribué des masques aux populations exposées et recommandé de limiter les activités en plein air lorsque les concentrations de cendres sont importantes. Des opérations d'ensemencement des nuages sont égale-

ment envisagées afin de favoriser les précipitations et de réduire les retombées de cendres. Aucune victime n'a été signalée et aucune évacuation générale n'a été ordonnée à ce stade. Les autorités maintiennent toutefois une surveillance renforcée et recommandent à la population de rester à distance de la zone dangereuse autour du volcan. L'Anak Krakatau est apparu au début du XXe siècle dans la caldeira formée après la gigantesque éruption du Krakatoa en 1883, l'une des plus meurtrières de l'histoire, qui avait fait environ 35.000 morts. En décembre 2018, l'effondrement d'une partie du volcan avait également déclenché un tsunami sur les côtes de Java et de Sumatra, faisant plus de 400 morts. Aucun tsunami n'a été signalé lors de l'épisode actuel.

PLUIES TORRENTIELLES EN CHINE

Près de 600.000 personnes évacuées au Fujian

Près de 600.000 personnes ont été évacuées des zones à risque dans la province du Fujian, dans l'est de la Chine, en raison des fortes pluies qui se sont produites depuis plusieurs jours, ont indiqué les autorités locales. Selon le Centre provincial de lutte contre les inondations et la sécheresse, samedi cité, par les médias, 599.300 habitants ont été évacués des zones exposées, aussi bien sur le littoral qu'à l'intérieur des terres. Plusieurs départements provinciaux ont débouqué en

urgence environ 31 millions de dollars, pour les opérations de secours et de sauvetage ainsi qu'à la reconstruction des zones les plus touchées. Le Centre provincial de lutte contre les inondations et la sécheresse a relevé au niveau III, le troisième niveau le plus élevé, l'alerte aux inondations, tout en maintenant au niveau IV l'alerte au typhon. Le typhon Saudel, le 18ème de l'année, a touché terre pour la troisième fois jeudi matin dans le district de Zhangpu, pertinent de la ville de Zhangzhou, dans le Fujian.

Son passage a entraîné l'évacuation de dizaines de milliers de personnes, alors que les autorités avaient émis des alertes aux vents violents et aux fortes retenues. Le phénomène météorologique a également affecté 128.500 habitants dans 53 districts de la province voisine du Jiangxi, où près de 8.700 personnes ont été évacuées d'urgence. Les autorités du Jiangxi ont, de leur côté, déclenché vendredi matin une réponse d'urgence de niveau IV face aux risques d'inondations.

PÉROU

Le gouvernement décrète l'état d'urgence dans cinq prisons

Le gouvernement de la présidente péruvienne Keiko Fujimori a déclaré samedi l'état d'urgence dans cinq prisons du pays, renforçant les contrôles avec l'appui de l'armée, dans le cadre de sa stratégie de lutte contre le crime organisé, a-t-il annoncé dans un communiqué. Au pouvoir depuis fin juillet, la fille de l'ancien président Alberto Fujimori (1990-2000) a promis une politique de fermeté face à une forte hausse des homicides et des extorsions ces dernières années. La mesure, qui sera en vigueur pendant soixante jours, concerne cinq établissements pénitentiaires et leur périmètre extérieur, dans un rayon de 200 mètres, où «les droits constitutionnels à la liberté de circulation, de réunion et à la sécurité personnelle» sont suspendus. La police pourra bénéficier de l'appui de l'armée, tandis que l'administration pénitentiaire conservera la garde à l'intérieur des prisons. Des opérations sont notamment prévues pour saisir téléphones portables, cartes SIM et armes. Avec ces mesures, le gouvernement «entend lutter contre les organisations criminelles qui dirigent leurs activités délictueuses depuis les prisons vers l'extérieur», indique la présidence. Les cinq établissements concernés accueillent près de 50% des détenus liés à des organisations criminelles. Ils sont situés à Lima, ainsi que dans les régions de Tacna (sud), Pasco (centre) et La Libertad (nord). Lima et la ville portuaire voisine de Callao sont déjà sous état d'urgence face à la criminalité. La mesure intervient alors que Mme Fujimori a demandé au Parlement des pouvoirs législatifs pour lutter contre le crime organisé. Si l'initiative est approuvée, le gouvernement pourra légiférer par décret pendant 120 jours. Le projet prévoit notamment de désigner «les organisations criminelles comme organisations terroristes».

EN

Les internationaux brillent avant le rassemblement de **Hemdani**

A l'approche du tout premier stage de la sélection nationale post-Mondial 2026, l'actualité des Verts est dominée par la transition sur le banc. Brahim Hemdani, qui succède à Vladimir Petkovic, s'apprête à dévoiler sa première liste dans un contexte où plusieurs jeunes talents et cadres enchaînent les prestations de haut vol. De la Norvège à l'Italie en passant par l'Allemagne et la Belgique, tour d'horizon des joueurs qui débarquent en pleine confiance.



L'attaquant prêté par le FC Copenhague a élaboussé de sa classe la large victoire de Rosenborg contre HamKam (4-0). Déjà passeur décisif pour Noah Sahsa à la 53e minute, le joueur de 20 ans a ensuite inscrit un doublé (60e, 77e), portant son bilan à onze buts et trois passes décisives en Eliteserien. Une efficacité redoutable qui fait de lui l'un des principaux animateurs de l'attaque norvégienne et une option offensive incontournable pour le nouveau sélectionneur. Après avoir délivré une passe décisive lors de la première journée, le jeune milieu offensif a marqué les esprits face à l'Union Berlin (4-0). Auteur du troisième but de son équipe, Maza a illuminé la rencontre grâce à un superbe enchaînement technique : un contrôle

orienté du talon, un appui sur Patrik Schick, suivi de feintes éliminatoires et d'une frappe fouettée en lucarne. Cette partition pleine de maturité permet au Bayer de rebondir et confirme la palette technique séduisante de l'international algérien entre les lignes.

Ibrahim Maza régale la Bundesliga, Zorgane en patron

En Belgique, Adem Zorgane a vécu une soirée mémorable face à son ancienne équipe, Charleroi. Actif sur l'ouverture du score (provoquant un CSC) avant d'inscrire le but de l'égalisation d'une frappe chirurgicale, le milieu a offert la victoire à l'Union Saint-Gilloise (3-2), propulsant provisoirement son club en tête du championnat.

De l'autre côté des Alpes, Rafik Belghali a réussi des débuts remarquables avec le Torino face à la Fiorentina (2-1). Entré en jeu à l'heure de jeu, le latéral droit a fait parler sa percussion pour délivrer un centre décisif converti par Ché Adams en fin de match, posant de sérieux jalons pour une future titularisation. Ces performances en cascade offrent à Brahim Hemdani des garanties précieuses pour entamer son mandat. Entre la confirmation de Chiakha, l'éclat de Maza, le leadership de Zorgane et l'intégration réussie de Belghali, l'EN profite d'une dynamique collective stimulante. Si la forme en club ne garantit pas une place de titulaire, elle témoigne de la vitalité d'une génération prête à redistribuer les cartes.

H.M.

Promotion des jeunes footballeurs

Sadi insiste sur la formation

Le président de la Fédération algérienne de football (FAF), Walid Sadi, a appelé samedi les clubs, notamment ceux du football professionnel, à renforcer leurs investissements dans la formation et la prise en charge des jeunes catégories, afin d'assurer le renouvellement du football national. Dans son discours d'orientation, lors de la réunion du Bureau fédéral tenu à Sidi Moussa, Sadi a estimé que les moyens consacrés aux équipes seniors doivent s'accompagner d'investissements conséquents, à la mesure des capacités de chaque club, au profit des jeunes catégories. Il a insisté sur la nécessité d'assurer

aux jeunes joueurs des conditions adéquates d'apprentissage, d'encadrement, d'entraînement et d'accompagnement, distinguées qu'ils constituent «le véritable vivier des talents de demain». La FAF, qui sensibilise les clubs depuis plus de deux ans sur l'importance stratégique de la formation, a salué les efforts entrepris par plusieurs d'entre eux. La Fédération estime que l'édification d'un modèle de formation nécessite notamment des infrastructures véritablement adaptées, des encadreurs qualifiés, des programmes cohérents, un suivi individualisé des jeunes joueurs et une stratégie efficace de détection et d'accompagnement. Dans ce cadre, la FAF considère que la formation ne doit plus être perçue comme une simple obligation réglementaire, mais comme un investissement stratégique, sportif et économique, indispensable à la pérennité et à la compétitivité des clubs.

Amical

Algérie-Niger le 6 octobre au stade Hocine Ait Ahmed

La sélection algérienne de football disputera un match amical face à son homologue nigérienne le mardi 6 octobre au stade Hocine Ait Ahmed de Tizi-Ouzou (20h30), a annoncé samedi la Fédération algérienne (FAF). Auparavant, les Verts, désormais dirigés par Ibrahim Hemdani qui a succédé au bosnien Vladimir Petkovic, entameront la campagne des qualifications de la CAN- 2027 contre la Zambie, le 25 septembre au stade Hocine Ait Ahmed de Tizi-Ouzou (20h00), pour le compte de la première journée du groupe I, avant de se rendre à Bujumbura pour affronter le Burundi le 29 septembre (14h00). Pour rappel, la dernière rencontre entre la sélection algérienne et celle du Niger remonte au 27 mars 2023 au stade Hamadi-Agrebi de Rades (Tunisie) pour le compte de la quatrième journée des qualifications de la Coupe d'Afrique des Nations CAN 2023.

L1- MOBILIS (1RE JOURNÉE)

L'ASO et le CSC reviennent de loin

L'ASO Chlef et le CS Constantine, longtemps menés au score par leurs adversaires respectifs samedi soir, dans le cadre de la première journée de Ligue 1 Mobilis, ont réussi à revenir et à arracher des nuls inespérés, respectivement (3-3) contre le CR Belouizdad et (1-1) face au CR Aïn Témouchent. Les Chéliens étaient bien rentrés dans leur match et avaient réussi à faire la différence d'entrée de jeu, grâce notamment à leur buteur-maison, Zoubir Motrani, auteur d'un doublé aux 1re et 6e. Mais c'était sans compter sur la force de caractère des Belouizdadians, ayant commencé par réduire le score à la

13e minute de jeu, par l'intermédiaire de Djaber Kaassis, avant d'accepter à bras ouverts le cadeau du défenseur chélifien Abdallah Debbari, auteur d'un but contre son propre camp à la vingtième minute de jeu. Galvanisés par cette égalisation, et sur leur lancé, les visiteurs ont réussi à ajouter un troisième but juste avant la pause, grâce à leur recrue estivale Franck Etouga (42e).

En deuxième mi-temps, les deux équipes ont continué à jouer l'attaque à outrance, avec la ferme intention d'inscrire d'autres buts. La chance a finalement souri aux Chérifiens, ayant réussi à égaliser, grâce à Bekko-

uche (70e), et malgré plusieurs autres tentatives, de part et d'autres, la partie est restée inchangée jusqu'au coup de sifflet final. Un peu plus tôt dans l'après-midi, le CS Constantine avait réussi à repartir avec un bon résultat nul (1-1) de son déplacement chez le nouveau promu, le CR Aïn Témouchent.

Les locaux étaient les premiers à trouver le chemin des filets dès la cinquième minute de jeu, par l'intermédiaire de Boumediene Friefer, mais à force d'insister, les Sanafir ont fini par arracher l'égalisation à la 69e, grâce à l'excellent Nassim El Ghoul, qui venait de faire son entrée en jeu.

Eliminatoire CAN U23

Deux étapes de préparation pour l'EN

La sélection nationale algérienne de football des moins de 23 ans (U23) effectuera deux étapes de préparation durant la prochaine période internationale, en prévision des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations de la catégorie, a indiqué samedi la Fédération algérienne de football (FAF).

Le premier regroupement se déroulera à Alger, du 21 au 27 septembre 2026, avant que les collaborateurs de Ben Idder Abdelhak ne prennent la direction de l'Afrique du Sud pour une deuxième étape, programmée du 28 septembre au 6 octobre, précise l'instance fédérale dans un communiqué publié dans le numéro de la réunion de son bureau fédéral à Sidi Moussa.

Ce deuxième regroupement sera ponctuel par deux rencontres internationales amicales face à la sélection sud-africaine, qui permettra au staff technique national sous la conduite de Rafik Saïfi de poursuivre son travail d'évaluation et de préparation du groupe. Ces deux étapes s'inscrivent dans le cadre du programme établi en prévision des prochaines échéances internationales et visent notamment à permettre au staff technique d'évaluer les joueurs convoqués, de tester différentes options et de renforcer la cohésion au sein du groupe.

Exemptée du premier tour, la sélection nationale fera son entrée en lice au deuxième tour, prévue au mois de novembre. Elle affrontera le vainqueur de la confrontation entre le Malawi et l'Eswatini. Les Algériens disputeront le match aller en déplacement (9 novembre 2026), avant d'accueillir leur adversaire lors de la manche retour programmée le 17 novembre prochain. En cas de qualification au troisième et dernier tour, les hommes de Saïfi affronteront le vainqueur de la double confrontation Zimbabwe-Maurice face au Mali.

La manche aller aura lieu le 22 mars 2027 à domicile avant de se déplacer pour le match retour qui aura lieu le 30 mars.

PREMIER LEAGUE

Un point pour Tottenham et Villa, Manchester City l'emporte

Tottenham et Aston Villa ont obtenu leur premier point en championnat, respectivement à Nottingham (0-0) et Hull (0-0), durant une 3e journée de Premier League qui a vu Manchester City prolonger son bilan immaculé, mais en serrant les dents, samedi soir contre Coventry (1-0).



L'entraîneur français Pierre Sage peut lui célébrer un premier succès en Premier League avec Crystal Palace, renversant à Fulham (3-2). Son compatriote Régis Le Bris, à la tête de Sunderland, a dû se contenter d'un match nul à Brentford (1-1). Les Mancuniens ont capitalisé sur un but précoce d'Erling Haaland (26e), mais leur troisième succès en autant de rencontres s'est dessiné dans la difficulté. Le promu Coventry a poussé fort en seconde période et Gianluigi Donnarumma a dû se déployer à plusieurs reprises, en particulier sur une reprise à bout portant d'Ellis Simms qu'il a repoussée du visage (80e). Le gardien italien a aussi connu une grosse frayeur en début de rencontre sur une passe en retrait qu'il a mal contrôlée, ce qui l'a contraint à un dégagement en catastrophe sur sa ligne de but (9e). Manchester City a cependant largement contrôlé les échanges, grâce à l'abattage d'Elliot Anderson au milieu de terrain et la disponibilité de Rayan Cherki devant. Le créatif meneur français, très en vue, a été frustré par un poteau sur un bel enchaînement roulette du pied

droit, tir du gauche (23e). Sa déviation pour Haaland, qui a perdu son duel avec le gardien, aurait mérité un meilleur sort (44e). Manchester City et ses deux fraîches recrues, l'ailier Iliman Ndiaye et le milieu Enzo Fernandez qui étaient titulaires, sont en tête du championnat.

Tottenham, un point, zéro but

Les Spurs ont dépensé à tout-va cet été pour rebâtir une équipe au moral miné par une indigne 17e place finale la saison dernière. Mais ils évoluent encore dans ces eaux-là après trois journées. La présence au coup d'envoi des coûteuses recrues Jan Paul van Hecke, Sandro Tonali, Omar Marmoush et Savinho n'a pas permis de faire céder Nottingham Forest (0-0), un voisin de classement. Côté positif, les Londoniens ont stoppé l'hémorragie après avoir encaissé deux défaites (3-0 Brentford et 2-0 Newcastle) en ouverture du championnat. En revanche, ils n'ont toujours pas inscrit le moindre but. Aston Villa se trouve dans la même situation: les revers contre Brighton (4-0) et Arsenal (1-0) sont dans le rétrovi-

seur, mais les filets n'ont toujours pas tremblé face à Hull (0-0). Le promu se porte bien, lui, avec sept points sur neuf possibles, et un nouveau «clean sheet» après les victoires enregistrées contre Manchester United (2-0) et Coventry (1-0).

Dénouements tardifs

Crystal Palace a écrit un scénario renversant à Fulham (3-2) pour repousser le souvenir de ses deux défaites inaugurales et offrir à Pierre Sage sa première victoire en Premier League. L'ex-entraîneur de Lyon et Lens peut dire merci à ses pistons gauches, Tyrick Mitchell (35e, 54e) et celui qui l'a remplacé, Ben Chilwell (77e), buteurs dans une rencontre où les Eagles ont couru après le score. Mené deux buts à zéro, Newcastle est également revenu de très loin pour égaliser tardivement contre Bournemouth (2-2) et préserver son invincibilité du début d'année. Les Magpies ont inscrit le but égalisateur à la 88e par Jacob Ramsey, un des cinq joueurs lancés par l'Allemand au cours du match.

MLS

Messi et l'Inter Miami reçoivent un coup dur

L'Inter Miami a prouvé une nouvelle fois que ses problèmes n'étaient pas entièrement résolus. Malgré une prestation dominatrice, il a dû se contenter d'un match nul (2-2) face à Atlanta United, l'une des pires équipes de la conférence Est. Le coup d'envoi de la rencontre a été retardé de près de deux heures par rapport à l'horaire prévu, après que les fortes pluies ont affecté la pelouse du stade et contraint les orga-

nisateurs à reporter le début de la partie.

L'Inter Miami a dominé les premières minutes, tandis qu'Atlanta restait dangereux dès que ses joueurs se projetaient vers l'avant, selon le journal «AS» espagnol. L'Inter Miami a ouvert le score à la 32e minute, lorsque Casemiro a marqué d'une tête qui a franchi le gardien d'Atlanta United. Atlanta a répliqué rapidement: l'attaquant paraguayen Miguel Almirón a décoché une frappe puissante dans la lucarne basse, égalisant à la 35e minute. L'Inter Miami n'a pas baissé de rythme et a repris l'avantage avant la fin de la première période, lorsque Telasco Segovia a envoyé un centre que Luis Suárez a dévié au fond

des filets, à la 45e+1. Le gardien canadien de l'Inter Miami, Dayne St. Clair, s'est illustré en sauvant sa cage sur plusieurs frappes, sa parade la plus marquante intervenant à la 78e minute. Almirón a eu une occasion d'égaliser sur un penalty, mais St. Clair l'a également stoppé. Une autre faute a entraîné l'octroi d'un second penalty pour les visiteurs, transformé avec succès par Breel Embolo, ramenant le match au score de parité à la 87e minute. Avec ce résultat, l'Inter Miami a conservé la deuxième place de la conférence Est du championnat américain de football, la «MLS», tandis qu'Atlanta United est resté à l'avant-dernière place.

Série A

L'AS Rome renverse l'Atalanta

L'AS Rome est également restée parfaite après la troisième journée de Serie A. A domicile face à l'Atalanta, les hommes de Gian Piero Gasperini se dirigeaient longtemps vers une défaite, mais grâce à des buts très tardifs de Mario Hermoso (89e) et Matías Soulé (90e+3), ils ont renversé leur retard de 0-1 pour s'imposer 2-1 au terme d'un match extrêmement disputé.

Avant la rencontre, les regards étaient tournés vers Marten de Roon, qui a récemment quitté l'Atalanta, où il était une légende du club, pour rejoindre la Roma. Le natif de Zwijndrecht a débüté sur le banc et n'est pas entré en jeu, tout comme Devyne Rensch. Donyell Malen a évidemment commencé dans le onze de départ et a été remplacé après une heure de jeu.

Malen s'est procuré quelques occasions en première période, mais il s'est montré moins tueur que lors des deux matches précédents, au cours desquels il avait inscrit cinq buts au total. Ainsi, l'international néerlandais n'est pas parvenu à battre le gardien de l'Atalanta Marco Carnesecchi alors qu'il se trouvait en bonne position.

Le score a été ouvert contre le cours du jeu par l'Atalanta. Charles De Ketelaere a débordé Hermoso avant de centrer. Evan Ndicka a touché du pied le centre du Belge, sans pouvoir empêcher Éder de reprendre le ballon repoussé d'une frappe surpuissante: 0-1.

Longtemps, on a cru que le score en resterait là, mais le destin en a décidé autrement en grande partie grâce à Soulé. L'Argentin a déposé un corner sur la tête d'Hermoso juste avant la fin, et l'Espagnol a trouvé le petit filet opposé d'une superbe tête lobée: 1-1.

Et ce n'était pas fini au Stadio Olimpico. Le remplaçant de Malen, Santiago Castro, qui avait déjà trouvé les montants à deux reprises avant l'égalisation, a transmis le ballon à Paulo Dybala. Le meneur de jeu a ensuite trouvé son compatriote Soulé, qui a repiqué dans l'axe, frappé en étant masqué et surpris Carnesecchi au premier poteau: 2-1.

La Roma compte ainsi neuf points après trois matches et, avec l'Inter, qui s'était imposé plus tôt dans la journée face à Naples au terme d'un duel spectaculaire.

LIGA

Aubameyang bat le record de Beбето avec La Corogne

Pierre-Emerick Aubameyang a prouvé qu'il appartenait à une autre galaxie après avoir inspiré le Deportivo La Corogne vers une brillante victoire face à des adversaires de la Ligue des champions. L'attaquant vétéran a inscrit un but et délivré deux passes décisives, alors que le club galicien a annoncé son retour au premier plan de l'élite. Aubameyang a servi Luismi pour l'égalisation avant d'offrir à Eddahchouri le deuxième but du Deportivo. Il a parachevé sa performance en fin de match,

profitant d'une erreur défensive pour marquer lors d'un quatrième match consécutif depuis ses débuts.

Le but tardif d'Aubameyang a officiellement permis de dépasser les légendes du club Beбето, Makaay, Pandiani, Rabade, Elicegui et Pahino, qui avaient tous marqué lors de leurs trois premiers matches avec le Deportivo. S'exprimant après le match, l'entraîneur Antonio Hidalgo n'a pas pu contenir son admiration pour le volume de travail de l'attaquant et son influence positive dans le vestiaire.

«Il faut voir comment il s'entraîne et le sourire qu'il apporte à tout le monde», a déclaré Hidalgo.

Gimenez consolide les bases défensives

La victoire du Deportivo a été renforcée par Jose Maria Gimenez, qui a fait ses débuts dans le onze de départ après une seule séance d'entraînement. Associé à Noubi dans l'axe de la défense, l'Uruguayen a immédiatement apporté du leadership et de la stabilité à l'arrière-garde, tandis que Casado et Adama ont également fait

leurs débuts en seconde période.

Hidalgo a qualifié le résultat de «victoire brutale» contre une équipe d'élite, tout en maintenant que le maintien restait l'objectif ultime du club. Alors que la dynamique s'intensifie autour du Super Depor 2.0 et qu'Aubameyang évolue à un niveau record, l'équipe tourne désormais son attention vers son prochain match de championnat.

Hidalgo entend canaliser l'enthousiasme qui règne dans le vestiaire pour assurer le maintien le plus rapidement possible.

A crossword puzzle grid is shown. The grid is composed of black and white squares. In the center of the grid, there is a large orange square containing the text "SPECIAL PAYS-BAS" in black, uppercase letters. The text is arranged in two lines: "SPECIAL" on the top line and "PAYS-BAS" on the bottom line. The grid is partially filled with letters, and the puzzle is set against a black background.

PATRIMOINE CULTUREL À ANNABA

‘Hippone’ franchit le cap des 10.000 visiteurs

Le musée et le site archéologique d'Hippone ont accueilli 10.000 visiteurs entre juin et août 2026, dont 1.600 touristes étrangers. Une fréquentation en hausse qui confirme l'attractivité du site.

NASSIM TERKI

Le musée et le site archéologique d'Hippone, à Annaba, ont enregistré une nette progression de leur fréquentation durant la saison estivale 2026. Quelque 10.000 visiteurs ont été accueillis entre le 1er juin et le 31 août, parmi lesquels 1.600 touristes étrangers. Un chiffre qui confirme l'intérêt croissant pour ce site majeur du patrimoine historique et archéologique algérien. La fréquentation du musée et du site archéologique d'Hippone connaît une nouvelle progression. Durant les trois mois de la saison estivale, du 1er juin au 31 août 2026, environ 10.000 visiteurs et touristes ont franchi les portes de cet important site patrimonial situé à Annaba. Parmi eux, 1.600 visiteurs étaient des touristes étrangers. Cette fréquentation constitue un nouveau record pour le site et intervient durant une période où les destinations balnéaires enregistrent traditionnellement une forte affluence. Elle traduit ainsi un intérêt renouvelé pour les sites historiques et culturels, aussi bien de la part du public algérien que des visiteurs venus de l'étranger. Hippone, l'antique ville dont Annaba a hérité une partie de son histoire, occupe une place particulière dans le patrimoine national. Son site archéologique conserve les vestiges d'une cité qui a joué un rôle important dans l'histoire de l'Afrique du Nord antique. Le musée, de son côté, abrite des collections permettant de mieux comprendre l'évolution historique et culturelle de la région. Un patrimoine lié à la figure de Saint Augustin. L'intérêt porté à Hippone est également lié à la figure de Saint Augustin, évêque d'Hippone de 396 jusqu'à sa mort en 430. La présence de ce grand penseur et théologien de l'Antiquité tardive confère au site une dimension historique qui dépasse le seul cadre local. Les vestiges de l'ancienne cité et les collections conservées au musée permettent ainsi de replacer Hippone dans les différentes périodes



de son histoire et de mettre en évidence son importance dans l'histoire de la Méditerranée. Cette richesse contribue également à l'intérêt du site auprès des touristes étrangers, notamment ceux qui recherchent des lieux liés à l'histoire antique et au patrimoine méditerranéen. L'évolution de la fréquentation s'inscrit dans une démarche plus large de valorisation des musées et des sites archéologiques engagée par le ministère de la Culture et des Arts à travers les établissements placés sous sa tutelle. L'objectif consiste également à renforcer l'ouverture des établissements culturels au public, à améliorer les conditions d'accueil et à faire davantage connaître le patrimoine algérien auprès des visiteurs nationaux et étrangers. Dans cette approche, le musée occupe

une fonction essentielle dans la transmission des connaissances. Les collections, les objets archéologiques et les différents espaces du site permettent au public de découvrir les différentes étapes de l'histoire d'Hippone et, plus largement, une partie de l'histoire de l'Algérie. La hausse de la fréquentation enregistrée cet été montre également l'importance de développer les liens entre les établissements patrimoniaux et les acteurs du secteur touristique. L'intégration des musées et des sites archéologiques dans les circuits de découverte peut contribuer à diversifier l'offre touristique et à mieux répartir les flux de visiteurs. Le seuil des 10.000 visiteurs atteint en trois mois constitue, à ce titre, un indicateur important pour l'établissement. Il vient confirmer

l'intérêt du public pour le patrimoine culturel lorsque celui-ci bénéficie d'une meilleure visibilité et de conditions d'accès adaptées. Cette progression est aussi le résultat du travail effectué par les cadres et les travailleurs du musée et du site archéologique, sous la supervision du ministère de la Culture et des Arts, avec l'accompagnement des autorités locales. L'établissement a également développé des relations avec son environnement culturel et touristique afin de renforcer l'ouverture du site et sa présence dans les circuits de découverte. Avec 1.600 touristes étrangers sur les 10.000 visiteurs enregistrés durant la période estivale, Hippone dispose par ailleurs d'un potentiel important en matière de tourisme culturel. Ce public représente une part significative de la fréquentation et confirme l'intérêt que peuvent susciter les grands sites historiques algériens auprès des visiteurs internationaux. Au-delà du bilan de la saison estivale, cette progression rappelle l'importance de poursuivre les efforts en matière de conservation, d'entretien, de médiation culturelle et d'accueil du public. La fréquentation d'un site archéologique ne peut en effet être dissociée de la nécessité de préserver ses vestiges. L'enjeu consiste à permettre au public d'accéder à ce patrimoine tout en garantissant sa protection et sa transmission. Le nouveau record enregistré à Hippone constitue ainsi un signal positif pour le développement du tourisme culturel à Annaba. Il confirme surtout que les sites historiques et archéologiques peuvent occuper une place plus importante dans les pratiques touristiques et culturelles, à condition de poursuivre leur valorisation et de renforcer leur intégration dans les circuits de découverte. Avec ses 10.000 visiteurs accueillis en trois mois, dont 1.600 touristes étrangers, Hippone confirme donc son statut de site majeur du patrimoine algérien et rappelle le potentiel que recèle le patrimoine culturel national en matière de connaissance, de transmission et d'attractivité touristique.

PORT KIZA

Vers des fouilles archéologiques régulières

NASSIM T.

Une équipe de l'Université d'Alger II mène, depuis le 31 août, une nouvelle mission de prospection sur le site phénico-romain de Port Kiza, dans la wilaya de Mostaganem. L'opération, qui se poursuit jusqu'au 8 septembre, vise notamment à préparer le lancement de fouilles régulières et permanentes sur ce site ancien situé sur les rives de l'oued Cheliff. Le site archéologique de Port Kiza fait actuellement l'objet d'une nouvelle opération scientifique destinée à mieux documenter son potentiel historique et archéologique. Conduite par une équipe spécialisée de l'Institut d'archéologie de l'Université d'Alger II, la mission s'étale du 31 août au 8 septembre et réunit des chercheurs ainsi que des étudiants universitaires de différents niveaux. La mission est placée sous la direction du professeur Brahim Boussaâdia. Elle s'inscrit dans une démarche de prospection et d'étude préalable devant permettre de préparer de futures campagnes de fouilles sur le site. Selon le chef du service du patrimoine culturel, El Aid Bouazza, l'un des principaux objectifs de cette opération est de réaliser une prospection archéologique globale de Port Kiza. Cette étape doit permettre d'identifier, de localiser et de documenter les différents éléments archéologiques présents sur le terrain, avant la mise en

place de fouilles régulières et permanentes. Port Kiza compte parmi les plus anciens ports fluviaux connus dans la région. Les données historiques disponibles font remonter son apparition à la période phénicienne. Les Phéniciens auraient établi ce port pour développer les activités de navigation commerciale et faciliter les déplacements entre les différents territoires. Le site connaîtra ensuite d'autres périodes d'occupation, notamment durant la période numide, avant de passer sous domination romaine. Cette succession d'occupations fait de Port Kiza un espace particulièrement intéressant pour l'étude de l'évolution des activités humaines dans cette partie du territoire. La situation géographique du site constitue également un élément important. Port Kiza se trouve sur les rives de l'oued Cheliff, à environ huit kilomètres de son embouchure dans la Méditerranée. Cette proximité avec le fleuve et la mer explique notamment l'importance stratégique que le site a pu revêtir pour les échanges et les déplacements durant l'Antiquité. Les éléments archéologiques encore visibles sur le site témoignent de la diversité des activités qui s'y sont développées au fil des périodes historiques. Parmi les vestiges signalés figurent notamment des installations thermales et oléicoles, des espaces souterrains ainsi qu'un ensemble important de citernes aménagées sous terre pour recueillir et conserver les eaux de pluie. Ces structures

constituent des indices importants pour comprendre l'organisation de l'ancien établissement, ses besoins en eau, ainsi que certaines de ses activités économiques et sociales. À ces vestiges s'ajoutent différents objets archéologiques qui viennent compléter les éléments déjà identifiés sur le site. La prospection actuellement menée par l'équipe de l'Université d'Alger II devrait ainsi permettre de disposer d'une vision plus globale de l'étendue du site et de l'état de conservation de ses différentes structures. L'intérêt de cette nouvelle mission réside également dans sa fonction préparatoire. La prospection constitue en effet une étape nécessaire avant la programmation de campagnes de fouilles régulières. Elle permet de déterminer les zones présentant le plus grand intérêt scientifique et de définir les priorités des futures interventions. L'objectif affiché est donc de passer progressivement d'opérations ponctuelles à un travail archéologique plus régulier et organisé. Une telle démarche permettrait d'approfondir les connaissances sur Port Kiza, mais également de mieux établir la chronologie des différentes périodes d'occupation du site. La participation de chercheurs et d'étudiants à cette mission présente, par ailleurs, un intérêt dans le domaine de la formation. Le travail de terrain offre aux étudiants de l'Institut d'archéologie l'occasion de mettre en pratique les méthodes de prospection, d'observation et de documentation ar-

chéologiques. Parallèlement au travail scientifique, les autorités culturelles ont engagé des démarches pour renforcer la protection juridique de Port Kiza. La Direction de la culture et des arts de Mostaganem avait procédé, l'année dernière, à l'actualisation de l'inscription du site sur la liste de l'inventaire supplémentaire. Cette mesure constitue une étape dans le processus de reconnaissance et de protection du patrimoine archéologique, dans l'attente de l'achèvement des procédures nécessaires à l'inscription de Port Kiza sur la liste du patrimoine national. Cette protection est d'autant plus importante que le site conserve des vestiges appartenant à plusieurs périodes historiques. Leur préservation doit aller de pair avec les opérations scientifiques destinées à mieux les étudier. La nouvelle mission archéologique intervient ainsi à un moment important pour Port Kiza. La prospection menée jusqu'au 8 septembre devrait contribuer à préciser le potentiel scientifique du site et à préparer les prochaines étapes de son étude. À terme, la mise en place de fouilles régulières pourrait permettre de mieux connaître l'histoire de cet ancien port, son rôle dans les échanges de l'Antiquité et l'évolution de son occupation entre les périodes phénicienne, numide et romaine. Elle contribuerait également à renforcer la connaissance et la valorisation du patrimoine archéologique de la wilaya de Mostaganem.

Trait d'esprit

“On n’est jamais aussi malheureux qu’on croit, ni aussi heureux qu’on espère.”

Jean de La Fontaine

Drame à El Bayadh Le petit Ayoub retrouvé mort



La dépouille de l'enfant Ayoub a été inhumée hier après-midi dans la commune d'El Ghassoul en présence de sa famille et du wali de la wilaya d'El Bayadh, Noureddine Belaribi, accompagné des autorités militaires, sécuritaires, judiciaires et des élus locaux. Selon un communiqué des services de la wilaya, la cérémonie funéraire a rassemblé une foule nombreuse de citoyens. Cette image a incarné les valeurs de solidarité et de cohésion face à cette terrible épreuve. Le wali a réitéré en son nom et au nom de l'ensemble des autorités et des citoyens ses condoléances les plus sincères et ses paroles de réconfort à la famille du défunt. Il a réaffirmé son soutien total et indéfectible. Il a également prié le Tout-Puissant d'envelopper l'enfant défunt de Sa miséricorde infinie, de l'accueillir dans l'espace infini de Son paradis et d'accorder patience et sérénité aux cœurs de ses proches. Les services de la Protection civile avaient annoncé samedi soir la découverte et le repêchage du corps sans vie du jeune Ayoub. Après quatre jours de recherches ininterrompues et une mobilisation sans relâche, l'enfant tombé au fond d'un puits artésien asséchés a été extrait. Dans un communiqué officiel, la Protection civile a indiqué avoir déployé, en étroite coordination avec les autorités locales, divers corps constitués et des intervenants privés, l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires. Ces efforts colossaux se sont malheureusement conclus par la douloureuse extraction de la dépouille de l'enfant. Le drame avait commencé mercredi dernier. Âgé de dix ans, Ayoub a basculé dans ce puits étroit et asséché situé dans la commune de Ghassoul dans la wilaya d'El Bayadh. Les équipes spécialisées de la Protection civile ont été dépêchées immédiatement sur les lieux aux côtés des autorités locales. Elles se sont engagées dans une course contre la montre. Pendant quatre jours, l'opinion publique nationale a suivi minute par minute l'évolution des opérations. Un élan de solidarité et d'angoisse collective a retenu le pays entier dans l'espoir d'un dénouement heureux. La nouvelle de sa mort a mis fin à une attente lourde partagée par des milliers de familles.

R. N.

Après des fuites révélant une pénurie de munitions liée à la guerre en Iran Le Pentagone soumet 50 hauts responsables au détecteur de mensonge

Le Pentagone a soumis des dizaines de ses hauts responsables militaires au détecteur de mensonge. L'enquête vise à identifier l'origine d'informations révélant une pénurie de munitions liée à la guerre en Iran. Selon plusieurs médias américains, le New York Times a indiqué vendredi passé que cinquante membres de l'état-major interarmées ainsi que du personnel de planification et de conseil avaient dû passer le test du polygraphe. CBS a confirmé cette information en précisant que le chef d'état-major des armées Dan Caine n'avait pas été testé. Fin juillet, des informations de presse avaient rapporté que les États-Unis rationnaient l'utilisation de leurs missiles, notamment ceux de type intercepteurs, après que les réserves avaient été fortement réduites à cause de la guerre en Iran. L'administration Trump avait démenti ces affirmations. Le président américain avait assuré que le pays disposait de quantités énormes de munitions. Interrogé par l'AFP, le porte-parole du Pentagone Sean Parnell a refusé de commenter toute question interne de personnel ou d'enquête. Il a néanmoins affirmé prendre toutes les fuites d'informations classifiées relevant de la sécurité nationale extrêmement au sérieux et mener les enquêtes appropriées en conséquence. Le test du polygraphe reste une pratique courante lors des vérifications d'antécédents ou des renouvellements d'habilitations de sécurité. Son déploiement à grande échelle dans le cadre d'une enquête sur des fuites apparaît en revanche très rare, voire inédit, d'après les analystes et les sources citées anonymement par le New York Times et CBS. L'ampleur de cette opération interne souligne la sensibilité des informations concernées et la détermination des autorités américaines à en identifier la source.

B. B.

Alger : arrestation d'un ressortissant étranger pour faux documents

Selon un communiqué des services de la Sûreté de wilaya d'Alger, les éléments de la brigade de la police judiciaire de la Sûreté de la circonscription administrative de Sidi M'hamed ont procédé à l'arrestation d'un ressortissant étranger pour faux et usage de faux en écritures authentiques. L'affaire a débuté lors d'une patrouille de contrôle au cours de laquelle les policiers ont repéré un individu en possession de documents d'identité présumés falsifiés. Le mis en cause a été conduit au siège de la brigade

afin de vérifier sa situation et l'authenticité des documents en sa possession. Les vérifications effectuées ont révélé qu'il s'agissait de faux documents. L'opération s'est soldée par l'arrestation du suspect et la saisie d'un faux passeport biométrique, d'une fausse carte d'identité biométrique et de divers documents administratifs falsifiés. Après parachèvement des procédures légales, le mis en cause a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed.

JOURNAL L'EXPRESS

Nouveau numéro de téléphone :

028 26 99 24

L'EXPRESS

LE PROJET DE CODE PÉNAL EXAMINÉ EN CONSEIL DES MINISTRES

La peine capitale appliquée dans deux cas

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier, une réunion du Conseil des ministres consacrée à plusieurs dossiers importants, notamment le projet de loi portant Code pénal, les préparatifs de la rentrée scolaire 2026-2027, ainsi que le suivi de l'état d'avancement de plusieurs projets stratégiques d'infrastructure.



Concernant le projet de loi portant Code pénal, le président de la République a insisté pour que les amendements prévus se limitent à l'application de la peine capitale dans deux cas précis : les auteurs et instigateurs d'incendies ayant entraîné des décès, d'une part, et les ravisseurs de mineurs ainsi que les personnes leur infligeant des sévices, d'autre part. Le Conseil des ministres s'est également penché sur les préparatifs de la rentrée scolaire 2026-2027. Le président Tebboune a instruit le ministre de tutelle de tirer le meilleur parti des acquis et des avantages récemment obtenus par le secteur de l'Éducation nationale, dans le cadre d'une gestion méthodique et réfléchie, afin de garantir une rentrée scolaire réussie. Le chef de l'État a également insisté sur la nécessité de valoriser les importantes ressources humaines dont dispose désormais le secteur et qui ont accumulé une grande expérience depuis l'Indépendance. Le président de la République a, par ailleurs, ordonné de tenir l'institution éducative à l'écart des courants idéologiques et des conflits politiques sans intérêt, afin que le débat au sein du secteur demeure exclusivement pédagogique. Il a également demandé d'éviter toute forme de promotion médiatique concernant d'éventuels changements dans le secteur de l'Éducation, soulignant que toute proposition devait être examinée exclusivement à la table du Conseil des ministres. Abordant la situation des régions touchées par les incendies, le président de la République a vivement salué l'élan de solidarité manifesté par les Algériens, à l'intérieur du pays comme à l'étranger, envers leurs compatriotes sinistrés. Il a affirmé que cette mobilisation renforçait sa fierté et sa reconnaissance envers toutes les composantes du peuple algérien, qui « s'est tenu comme un seul homme », de l'extrême sud à l'extrême nord et de l'extrême est à l'extrême ouest. Cette mobilisation, a-t-il souligné, a ainsi offert au monde une image éclatante et exemplaire de l'Algérie. Le président Tebboune a également adressé ses remerciements à l'ensemble des fonctionnaires, travailleurs et agents mobilisés dans les différents secteurs,

notamment ceux de la Protection civile relevant du secteur de l'Intérieur, de Sonelgaz, du secteur des Énergies renouvelables, de Mobilis, relevant du secteur de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'aux agents du secteur des Travaux publics. Il a salué leurs interventions, qui ont permis de rétablir, dans des délais record, les conditions normales de vie dans les régions sinistrées, grâce au rétablissement de l'électricité, de l'eau et de l'Internet. Dans ce même contexte, le président de la République a ordonné le début du versement des indemnités dès cette semaine, en insistant sur la nécessité de préserver les citoyens de toute procédure bureaucratique. Il a également chargé le ministre de l'Agriculture d'assurer un suivi direct et de proximité des indemnités dans le secteur agricole, notamment celles destinées aux propriétaires de cheptels. Le chef de l'État a souligné que le secteur disposait des effectifs nécessaires pour mener à bien cette opération dans les meilleurs délais. Sur un autre volet, consacré au renforcement de la production nationale, le président de la République a instruit le gouvernement de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour impliquer effectivement les entreprises et sociétés nationales dans l'augmentation de la production à tous les niveaux. Cette orientation doit permettre de répondre aux besoins en biens et services liés à la réalisation des grandes infrastructures et de poursuivre l'amélioration du niveau de redressement de l'économie nationale. Le chef de l'État a également appelé à s'éloigner davantage d'une politique d'importation non étudiée et dépourvue d'objectifs précis.

Agence nationale de l'archéologie, une nouvelle ambition pour le patrimoine

Le Conseil des ministres a également examiné le dossier relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de l'archéologie. Le président Tebboune a insisté sur la nécessité de faire de cette agence une véritable révolution scientifique dans le domaine de l'archéologie, notamment en

matière de fouilles. Cette institution devra contribuer à mettre en valeur la profondeur du patrimoine algérien et son influence civilisationnelle à travers les différentes périodes de l'histoire, compte tenu de sa richesse et de sa diversité, qui s'étendent sur près de trois millénaires, depuis le royaume de Numidie et sa capitale Cirta jusqu'à nos jours. Le chef de l'État a estimé que ce patrimoine demeurerait en quête d'une valorisation plus importante et plus large. Il a également insisté pour que la nouvelle agence bénéficie d'une autonomie financière et administrative, tout en étant placée sous la tutelle directe de la présidence de la République. Concernant la ligne ferroviaire minière reliant Bled El-Hadba à Oued Kebrit et au port d'Annaba, le président de la République s'est félicité du rythme d'avancement des travaux. Il a appelé à maintenir cette cadence afin de permettre la livraison du projet dans les délais impartis et le début de la production en mars 2027. Le Conseil des ministres a également abordé le projet de quai minéralier prévu dans le cadre de l'extension du port d'Annaba.

Tamanrasset reliée au nord, une « priorité des priorités »

Dernier grand projet évoqué, la ligne ferroviaire reliant Tamanrasset au nord du pays, en passant par Laghouat, Ghardaïa, El-Menia et In-Salah, a été qualifiée par le président Tebboune de projet stratégique. Le chef de l'État a insisté sur son caractère prioritaire et appelé à concentrer les efforts afin de respecter les délais de réalisation. La mise en service de cette ligne est prévue pour fin 2028. Le président de la République a qualifié sa réalisation d'« historique » et d'« inédite » pour l'Algérie.

Y. R.